



# COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEMAC)

Août 2019

## COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE — RAPPORT DES SERVICES DU FMI SUR LES POLITIQUES COMMUNES A L'APPUI DES PROGRAMMES DE RÉFORME DES PAYS MEMBRES

Dans le contexte des politiques communes des pays membres et des politiques communes à l'appui des programmes de réforme des pays membres, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services de l'institution en vue de son examen par le conseil d'administration le 24 juin 2019, après des entretiens avec les institutions régionales qui ont pris fin le 3 mai 2019. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 10 juin 2019.
- Une **déclaration de l'administrateur**.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services  
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090  
Téléphone : (202) 623-7430 • Fax : (202) 623-7201  
Courriel : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) Site web : <http://www.imf.org>  
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international**  
**Washington, D.C.**



## COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEMAC)

11 juin 2019

### RAPPORT DES SERVICES DU FMI SUR LES POLITIQUES COMMUNES À L'APPUI DES PROGRAMMES DE RÉFORME DES PAYS MEMBRES

#### THÈMES PRINCIPAUX

**Contexte et risques.** La stratégie régionale a contribué à la stabilisation de la situation économique de la région grâce à de vastes efforts de rééquilibrage budgétaire, à un durcissement de la politique monétaire et à une aide financière extérieure. La position extérieure s'est améliorée et les réserves de change ont augmenté. Toutefois, la région reste dépendante des recettes pétrolières : peu de progrès ont été accomplis en matière de diversification économique, les recettes budgétaires non pétrolières ont été inférieures aux prévisions et le secteur financier présente des faiblesses.

Les assurances fournies dans la lettre de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) datée de décembre 2018 ont été mises en œuvre comme prévu et les autorités de la CEMAC ont réaffirmé leur plein soutien à la stratégie et leur disposition à prendre des mesures correctives si nécessaire. Des progrès ont été faits en vue de nouveaux programmes appuyés par le FMI au Congo et en Guinée équatoriale.

Les perspectives à moyen terme font état d'une nouvelle amélioration. Les risques de dégradation, incluent notamment i) un éventuel affaiblissement de la mise en œuvre des programmes et ii) une détérioration sur le plan de la sécurité, compensés par des aléas favorables, notamment i) une hausse des prix pétroliers et ii) une incidence plus forte sur les réserves de l'application plus rigoureuse de la réglementation des changes.

#### Recommandations

- La BEAC devrait faire en sorte de stériliser l'excès croissant de liquidité dans le système bancaire pour atténuer le risque qu'il peut faire peser sur la stabilité extérieure et l'inflation et pour renforcer la transmission de la politique monétaire. Les mesures visant à remédier aux problèmes de liquidité des banques devraient être mise en œuvre comme prévu.

- L'application plus rigoureuse de la réglementation révisée des changes devrait faire l'objet d'une communication claire auprès des banques et des entreprises pour éviter des effets néfastes sur l'activité économique.
- La Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC) devrait définir une stratégie plus dynamique pour le suivi de la réduction des créances en souffrance par les banques et rationaliser la manière dont elle intervient auprès des banques en difficulté.
- L'institution régionale devrait continuer de renforcer le cadre de surveillance multilatéral de la CEMAC et favoriser la diversification économique et l'intégration régionale.

Approuvé par  
**Zeine Zeidane (AFR)**  
**et Nathan Porter**  
**(SPR)**

Les entretiens se sont déroulés du 24 avril au 3 mai 2019 à Libreville (Gabon) et Yaoundé (Cameroun). L'équipe des services du FMI était composée de M. Toujas-Bernaté (chef de mission), Mme Perinet et M. Rosa (tous du département Afrique), de Mme El Gemayel et M. Portier (tous deux du département des marchés monétaires et de capitaux), et de M<sup>me</sup> Balta (du département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation). La mission a rencontré M. Abbas Mahamat Tolli, gouverneur de la Banque centrale des États de l'Afrique centrale (BEAC) et président de la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC) ; M. Halilou Yerima Boubakary, secrétaire général de la COBAC ; M. Clément Belingaba, commissaire aux affaires économiques, monétaires et financières (Commission de la CEMAC) ; ainsi que d'autres hauts responsables de ces institutions. Le présent rapport a été établi avec l'assistance de Mme Adjahouinou.

Le présent document porte sur les politiques communes à l'appui des programmes de réforme des pays membres du CEMAC appuyés par le FMI.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>CONTEXTE ET ÉVOLUTION RÉCENTE</b>	<b>5</b>
A. Contexte	5
B. Mise en œuvre des assurances et des programmes nationaux	5
C. Évolution économique récente	6
<b>PERSPECTIVES ET RISQUES A MOYEN TERME</b>	<b>10</b>
<b>ENTRETIENS SUR LES POLITIQUES</b>	<b>14</b>
A. Orientation de la politique monétaire	14
B. Stérilisation de l'excès de liquidité	14
C. Gestion des banques rencontrant des problèmes de liquidité	15
D. Application de la réglementation révisée des changes	16
E. Renforcement de la stabilité du secteur financier	17
F. Renforcement de la stabilité du secteur financier	18
G. Amélioration de la surveillance régionale et des mécanismes de discipline budgétaire	20
<b>SUIVI DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION ET DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES DANS LA RÉGION</b>	<b>20</b>

**ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI \_\_\_\_\_ 21****GRAPHIQUES**

1. Performance and Revised Projections against Original Objectives of the Regional Strategy__	11
2. CEMAC : principaux indicateurs économiques, 2000–19 _____	24
3. CEMAC : principaux indicateurs économiques, 2006–21 _____	25
4. Indicateurs monétaires _____	26

**TABLEAUX**

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2016–23 _____	27
2. Comptes nationaux, 2016–23 _____	28
3a. Balance des paiements, 2014–22 _____	29
3b. Balance des paiements, 2014–23 _____	30
4a. Soldes budgétaires, 2015–23 _____	31
4b. Soldes budgétaires, 2016–23 _____	32
5. Respect des critères de convergence, 2015–23 _____	33
6. Situation monétaire, 2016–20 _____	34
7. Comptes abrégés de la banque centrale, 2017–23 _____	35
8. Avoirs extérieurs nets de la banque centrale, 2016–23 _____	36
9. Indicateurs de solidité financière _____	37

**ANNEXE**

I. Engagements pris lors des premières discussions tripartites _____	38
--	----

**APPENDICE**

I. Suivi de la lettre de soutien aux programmes de redressement et réformes entrepris par les membres de la CEMAC _____	42
---	----

## CONTEXTE ET ÉVOLUTION RÉCENTE

### A. Contexte

1. **La stratégie régionale a contribué à la stabilisation de la situation économique de la région, mais des difficultés restent à résoudre.** Les vastes efforts de rééquilibrage budgétaire consentis par les pays de la CEMAC, accompagnés d'un resserrement de la politique monétaire et d'une aide financière extérieure dans le cadre des programmes appuyés par le FMI, ont contribué à une amélioration de la position extérieure de la région et à une récente augmentation des réserves de change régionales. Dans l'ensemble, la dette publique a commencé à baisser. Toutefois, la région reste dépendante des recettes pétrolières, car peu de progrès ont été réalisés en matière de diversification économique et les recettes budgétaires non pétrolières ont été inférieures aux prévisions. La croissance hors pétrole demeure trop faible pour créer suffisamment d'emplois et de revenus pour une population jeune et en augmentation. Par ailleurs, le secteur financier reste vulnérable. Il faudra continuer de chercher à renforcer la position extérieure de la région et à s'attaquer aux problèmes de développement, notamment en ce qui concerne la réalisation d'une croissance diversifiée et inclusive, la création d'emplois pour une population en âge de travailler de plus en plus en plus nombreuse, et le développement social.

2. **Face à ces difficultés, les autorités de la CEMAC ont renouvelé leur plein soutien à la stratégie régionale et leur disposition à mettre en place des mesures correctives supplémentaires si nécessaire.** Lors de leur réunion tenue le 24 mars 2019 à N'Djamena, les chefs d'État de la CEMAC ont exhorté tous les États membres à adhérer aux objectifs de rééquilibrage budgétaire convenus dans le cadre des programmes appuyés par le FMI, ont encouragé le Congo et la Guinée équatoriale à conclure des programmes appuyés par le FMI dès que possible et ont notamment soutenu une application rigoureuse de la réglementation des changes de la CEMAC. Les autorités de la CEMAC ont également décidé de mettre en place un forum consultatif tripartite réunissant les autorités nationales, les institutions régionales et les services du FMI pour examiner la prise de mesures supplémentaires en cas de nouvelles difficultés ou de mise en œuvre insuffisante des programmes. Lors de la première réunion de ce forum, tenue le 2 avril, les autorités ont convenu de mesures de haut niveau pour maintenir la stratégie sur la bonne voie (voir annexe 1).

### B. Mise en œuvre des assurances et des programmes nationaux

3. **Toutes les assurances régionales énoncées dans la lettre du gouverneur de la BEAC datée de décembre 2018 ont été mises en œuvre comme prévu.** La réglementation révisée des changes a été adoptée par le conseil d'administration de la BEAC et le comité ministériel de l'Union monétaire de l'Afrique centrale (UMAC) en décembre 2018 et est entrée en vigueur en mars 2019 (les acteurs économiques disposeront d'un délai de 6 mois pour se conformer à cette nouvelle réglementation). Les mesures de modernisation du cadre des opérations de politique monétaire de la BEAC ont été mises en œuvre avant la fin de l'année 2018 (toutes les opérations monétaires et les

garanties correspondantes sont enregistrées conformément au nouveau plan comptable instauré en juin 2018). L'objectif fixé pour la fin 2018 a été dépassé (voir ci-dessous).

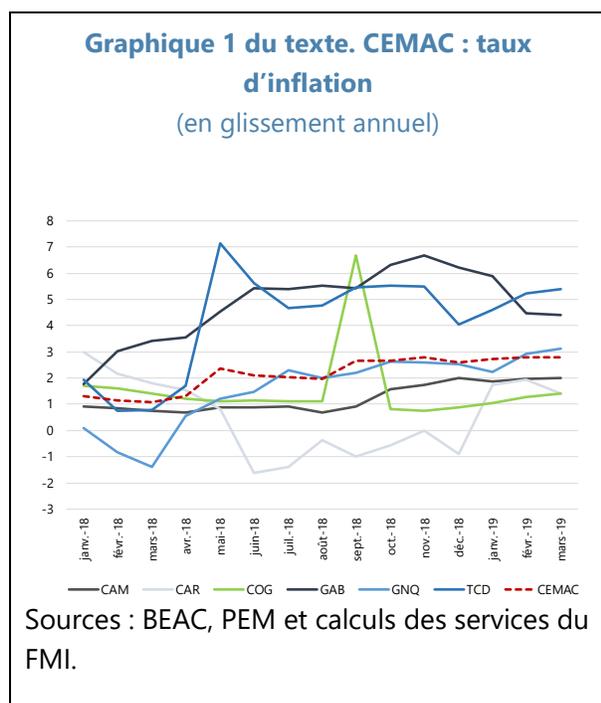
Tableau 1 du texte. Mise en œuvre des assurances régionales	
Assurances régionales	État d'avancement
Adoption de la réglementation des changes	Adoptée en décembre 2018 et mise en œuvre en mars 2019
Modernisation du cadre des opérations de politique monétaire	Adopté en décembre 2018
Accumulation d'avoirs extérieurs nets	Supérieure de 170 millions d'euros à l'objectif pour la fin décembre
Sources : BEAC et estimations des services du FMI.	

4. **Les résultats des programmes nationaux jusqu'à la fin de l'année 2018 ont été globalement satisfaisants dans la plupart des cas et des progrès ont été réalisés en vue des programmes appuyés par le FMI dans les deux pays restants.** Dans l'ensemble, les pays de la CEMAC ont continué de procéder à un important ajustement budgétaire. Les programmes demeurent en bonne voie au Cameroun, au Tchad et en République centrafricaine, où la plupart des objectifs quantitatifs pour la fin décembre ont été atteints. Au Gabon, les déséquilibres macroéconomiques se sont encore réduits en 2018, mais les résultats du programme sont restés faibles et de nouveaux arriérés extérieurs ont encore été accumulés. Toutefois, les autorités ont clairement fait part de leur volonté de maintenir le programme sur la bonne voie et prennent des mesures pour améliorer sa mise en œuvre. Au Congo, les autorités sont parvenues à un accord avec la Chine sur la restructuration de la dette, qui contribuera à rendre cette dernière viable et permettra au conseil d'administration du FMI d'examiner la mise en place d'un nouveau programme appuyé par le FMI. En Guinée équatoriale, des mesures positives ont été prises en vue de la demande d'adhésion à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) et les entretiens sur un nouveau programme appuyé par le FMI commenceront après la présentation de cette demande.

## C. Évolution économique récente

5. **La conjoncture économique s'est quelque peu améliorée en 2018.** Dans l'ensemble, la croissance régionale s'est accélérée, mais est restée modérée à 2,5 % (contre 1 % en 2017). Ce rebond s'explique principalement par une forte accélération dans le secteur pétrolier (+5,3 % après plusieurs années de déclin), tandis que la croissance hors pétrole a ralenti (1,8 % contre 2,4 % en 2017). L'inflation a progressé en 2018, en raison principalement des ajustements apportés aux prix administrés dans plusieurs pays pour réduire les subventions (notamment dans le secteur de l'énergie) et des hausses des prix alimentaires dues aux chocs sur l'offre dans certaines régions. L'inflation était proche de 3 % (en glissement annuel) à la fin de l'année, mais elle s'est stabilisée au début de l'année 2019.

7. **Les politiques budgétaires sont restées rigoureuses.** La poursuite de l'assainissement des finances publiques a permis de ramener la situation budgétaire globale de la région à un niveau proche de l'équilibre. Cette amélioration est principalement due à la réduction des dépenses, en particulier pour les programmes d'investissement, dans tous les pays de la CEMAC (à l'exception de la République centrafricaine) et à une augmentation modérée des recettes (essentiellement liées au pétrole). Bien qu'ils n'aient pas encore bénéficié de programmes appuyés par le FMI, le Congo et la Guinée équatoriale ont mis en œuvre de solides politiques d'assainissement budgétaire et ont ainsi enregistré des excédents budgétaires globaux. Le ratio moyen dette publique/PIB a diminué (pour la première fois depuis plusieurs dernières années) d'environ 2,5 points de pourcentage, à 50 % du PIB.



**Graphique 2 du texte. CEMAC : résultats budgétaires**  
(en pourcentage du PIB)

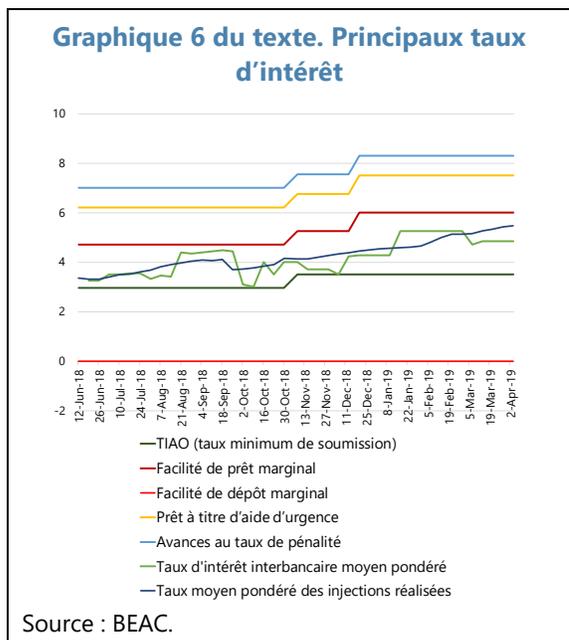
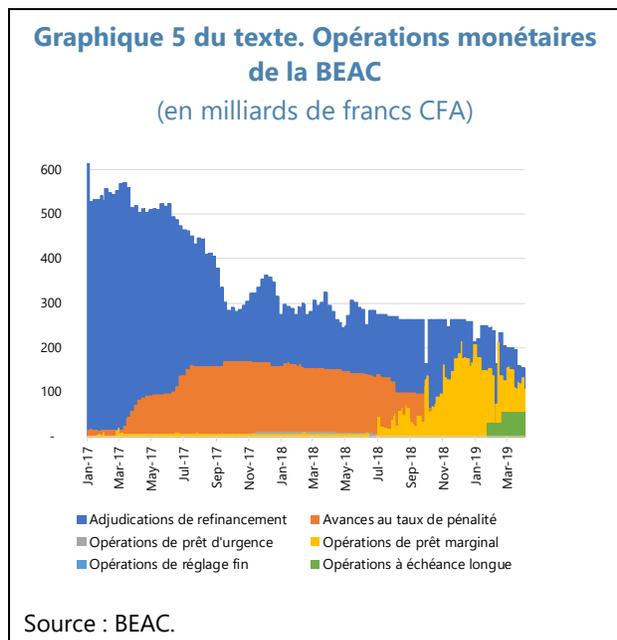
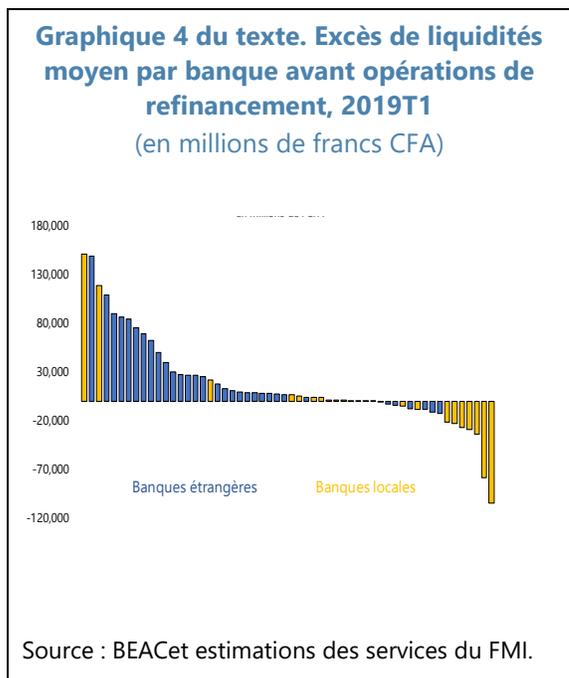
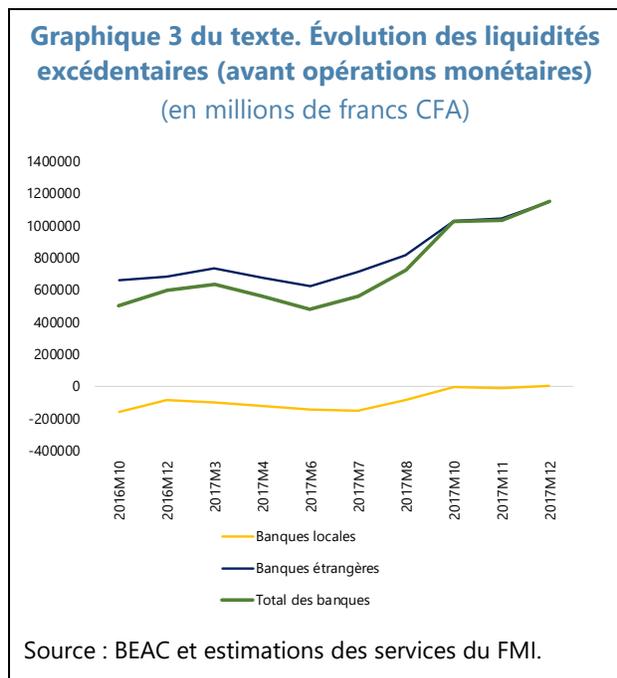
	2017	2018	2018
		CR 19/1	
Solde budgétaire global (hors dons)	-4.5	-0.6	-0.5
Recettes publiques (hors dons)	16.0	17.5	17.5
Dépenses publiques	20.6	18.1	18.0

Sources : autorités nationales et estimations des services du FMI.

8. **Parallèlement à la hausse de 55 points de base de son taux directeur en octobre 2018, la BEAC a continué de réduire progressivement ses injections de liquidités, mais à un rythme inférieur à celui de l'accumulation de liquidités excédentaires dans le secteur bancaire.**

Les liquidités injectées par les facteurs autonomes se sont accumulées dans le secteur bancaire jusqu'au début de l'année 2019, du fait de l'évolution des avoirs extérieurs nets, qui a contribué à une augmentation des dépôts bancaires (8 %). Dans le même temps, la croissance du crédit est restée modérée (4 %). L'excès de liquidité semble être encore fortement concentré dans quelques banques (majoritairement étrangères) tandis que quelques banques d'importance systémique au Tchad et en Guinée équatoriale continuent de connaître des problèmes de liquidité en raison de leur exposition directe ou indirecte à la dette souveraine. Une segmentation persistante et un manque de confiance continuent d'entraver le développement du marché interbancaire. Les opérations interbancaires fondées sur des accords de pension se sont légèrement redressées au premier trimestre 2019, mais restent essentiellement tirées par les opérations intragroupes. Dans ce

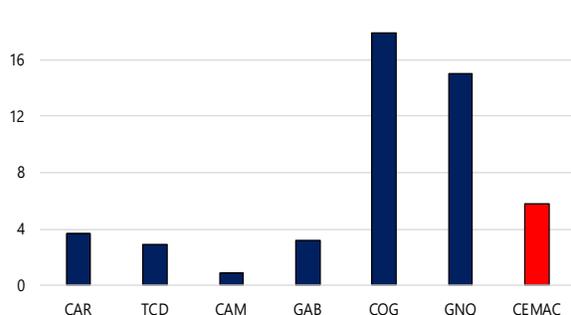
contexte, les injections totales de liquidités de la BEAC n'ont diminué que progressivement, d'environ 100 milliards de FCFA entre juin 2018 et mai 2019, et n'ont pas suivi le rythme de l'accumulation de liquidités excédentaires, qui a atteint environ 1 500 milliards de FCFA au premier trimestre 2019. Néanmoins, la réduction des injections de liquidités a entraîné une hausse du taux moyen pondéré des adjudications de liquidités (de 3,52 à 5,85 %) et une augmentation du recours à la facilité de prêt marginal (à un taux d'intérêt de 6 %).



**9. Dans le même temps, la qualité des portefeuilles des banques s'est encore détériorée, essentiellement en raison des arriérés accumulés par les États.** Le ratio des créances en souffrance a augmenté de 4 points de pourcentage en 2018 (à 21 %), principalement sous l'effet d'une augmentation de 45 % des défauts de paiement sur les emprunts assortis de garanties souveraines directes ou indirectes. Les autorités ont indiqué que cette situation reflétait principalement la lenteur des remboursements des arriérés intérieurs des États, laquelle laissait les entreprises qui dépendent des marchés publics dans l'incapacité de rembourser leurs prêts bancaires. La réglementation reste peu respectée (seules 20 banques sur 51 respectent la limite du risque de concentration) et la résolution de petits établissements demeure lente, généralement en raison de retards dans l'application des mesures prises par les autorités nationales.

**Graphique 7 du texte. CEMAC : encours estimé des arriérés intérieurs, au mois de mai 2019.**

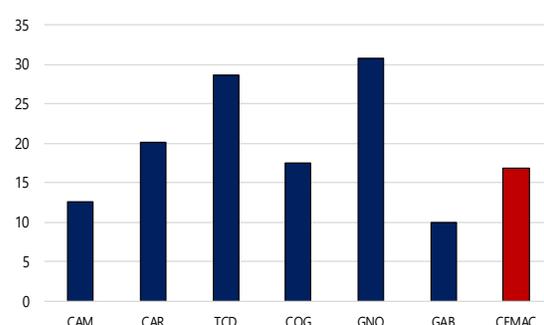
(en pourcentage du PIB)



Sources : BEAC, autorités nationales et estimations des services du FMI.

**Graphique 8 du texte. CEMAC : créances en souffrance, octobre 2018.**

(en pourcentage des prêts bruts)

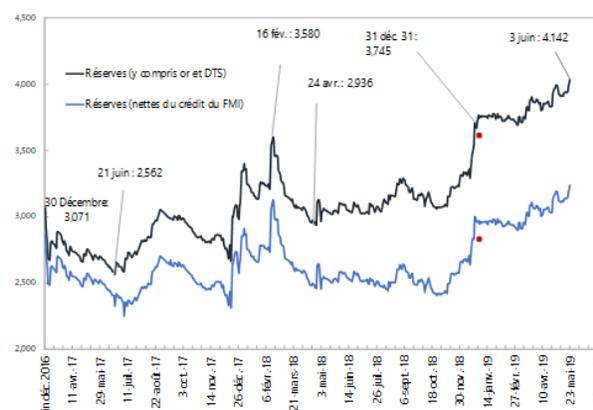


Sources : BEAC, autorités nationales et estimations des services du FMI.

**10. Le resserrement des politiques économiques et la hausse des prix du pétrole ont contribué à réduire les déséquilibres extérieurs et à accroître les réserves de change.** La croissance de 28 % des exportations pétrolières, conjuguée à une augmentation modérée des importations, a contribué à une baisse des déficits du compte courant (2,1 % du PIB) et de la balance globale des paiements (1,3 % du PIB). Par conséquent, avec un financement extérieur exceptionnel encore élevé (bien qu'inférieur aux prévisions d'il y a deux ans), les réserves brutes ont continué de s'accumuler et la couverture des importations a atteint 2,7 mois à la fin de l'année 2018. L'objectif de fin d'année pour les avoirs extérieurs nets régionaux a été

**Graphique 9 du texte. BEAC : réserves journalières et projections des services du FMI figurant dans leur rapport de juin 2018**

(en milliards de francs CFA)



Source : BEAC.

1/ Hors position de réserve au FMI (environ 36 milliards de FCFA), qui n'est pas explicitement indiquée dans la situation comptable.  
2/ Les carrés rouges représentent les projections établies lors de l'établissement du rapport des services du FMI de décembre 2018.

dépassé de 170 millions d'euros en raison d'une augmentation des encaisses monétaires du secteur privé auprès des banques. Les réserves ont encore augmenté depuis (voir le graphique 9 du texte). Néanmoins, la couverture des importations par les réserves reste inférieure aux niveaux appropriés pour une union monétaire riche en ressources. En l'absence de faits nouveaux marquants dans le secteur extérieur à la fin de l'année 2018, l'évaluation du secteur extérieur réalisée lors de la dernière consultation régionale, selon laquelle la position extérieure de la CEMAC est légèrement plus faible que celle correspondant aux paramètres fondamentaux et aux politiques souhaitables, reste appropriée.

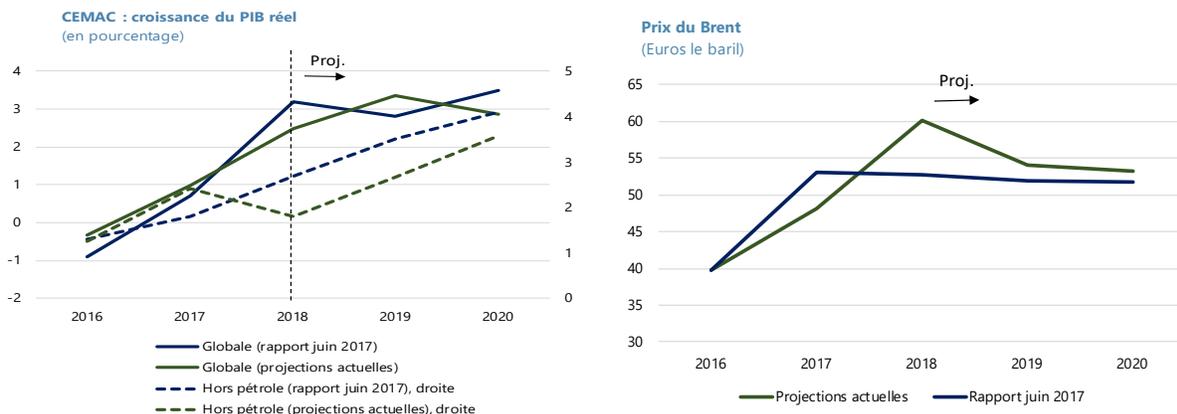
## PERSPECTIVES ET RISQUES A MOYEN TERME

### 11. La situation devrait continuer de s'améliorer en 2019, tandis que les pays de la CEMAC restent attachés aux objectifs fixés dans leur programme et que de nouveaux programmes seront lancés au Congo et en Guinée équatoriale :

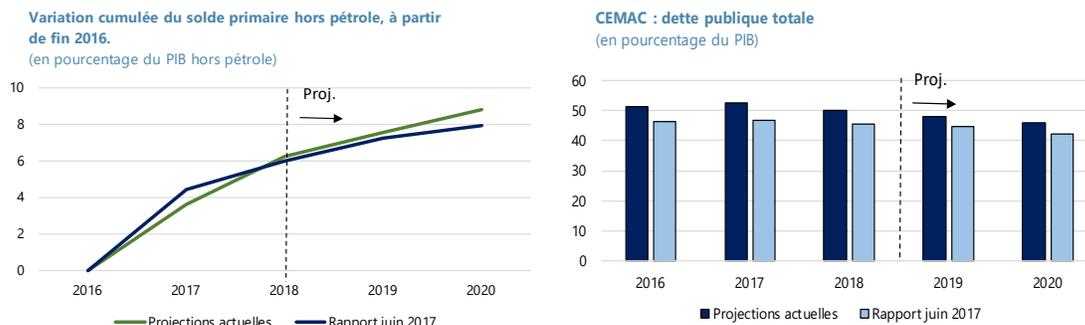
- Les perspectives se fondent sur l'hypothèse d'une mise en œuvre intégrale des programmes nationaux jusqu'à la fin de l'année 2019, y compris l'ajustement budgétaire visant à préserver les objectifs de solde primaire hors pétrole. Elles tablent également sur un remboursement progressif des arriérés intérieurs, une fois que des stratégies crédibles de réduction des arriérés auront été validées au cours de la première moitié de l'année. De nouveaux programmes appuyés par le FMI devraient être approuvés en juillet pour le Congo et d'ici à la fin de l'année pour la Guinée équatoriale.
- La croissance globale devrait s'accélérer pour atteindre 3,4 % en 2019, mais elle diminuerait légèrement au cours des années suivantes en raison d'un retour à une tendance à la baisse de la production pétrolière. La croissance hors pétrole augmenterait de 1 point de pourcentage par rapport à l'année dernière (à 2,7 % en 2019), malgré une situation sécuritaire instable dans diverses régions, dans la mesure où l'activité économique au Congo se stabiliserait. Elle continuerait d'augmenter progressivement au cours des années suivantes, grâce au règlement progressif des arriérés de paiement intérieurs dus et aux réformes de la gouvernance entreprises dans le cadre des nouveaux programmes appuyés par le FMI. L'inflation resterait inférieure au critère de convergence régionale, étant entendu que la politique monétaire demeurerait suffisamment restrictive.
- La poursuite de l'assainissement des finances publiques permettrait de réduire le déficit budgétaire régional hors pétrole d'environ 1,5 % du PIB hors pétrole en 2019. Le déficit non pétrolier diminuerait plus progressivement par la suite, grâce à une hausse des recettes non pétrolières. Dans l'ensemble, le ratio dette publique/PIB continuerait de baisser pour se situer à 49 % du PIB en 2019 et à moins de 40 % d'ici à 2023.

### Graphique 1. CEMAC : résultats et projections révisées par rapport aux objectifs initiaux de la stratégie régionale

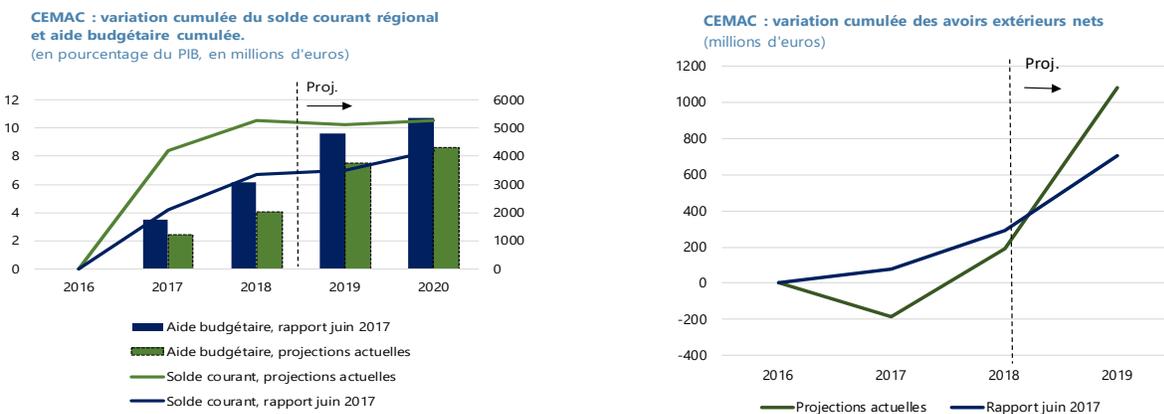
La croissance hors pétrole est restée inférieure aux objectifs initiaux, du fait des récessions dans les pays qui n'ont pas encore bénéficié de programme appuyé par le FMI ; les prix pétroliers n'ont été supérieurs aux projections initiales que de 3 % en moyenne en 2018.



L'ajustement budgétaire dans le cadre des programmes a été à l'origine de résultats supérieurs aux objectifs initiaux ; la dette totale est sur une trajectoire descendante mais légèrement plus élevée, ce qui traduit la reconnaissance ultérieure d'une dette plus élevée par certains pays.



Malgré des aides budgétaires extérieures (largement) inférieures aux prévisions, l'accumulation des avoirs extérieurs nets est globalement conforme aux prévisions jusqu'à présent et devrait s'accélérer fortement en 2019 grâce à un ajustement plus marqué du compte courant.



Sources : autorités de la CEMAC et estimations des services du FMI.

**12. Les prix du pétrole étant plus bas que prévu fin 2018, l'accumulation des avoirs extérieurs nets jusqu'à la fin de 2019 serait légèrement inférieure aux projections figurant dans les précédentes assurances régionales, mais resterait adéquate.** Avec des exportations et des prix du pétrole nettement inférieurs à ceux des hypothèses précédentes (respectivement d'environ 1,4 milliard d'euros et de 12 % en euros/baril) et une croissance modérée des importations, le déficit courant devrait atteindre environ 2,7 % du PIB (soit un niveau supérieur aux projections précédentes de 1 ¼ % du PIB). En conséquence, les avoirs extérieurs nets s'accumuleront à un rythme légèrement plus lent et seront inférieurs d'environ 90 millions d'euros aux projections précédentes. Néanmoins, le ratio réserves/importations atteindrait 3,3 mois à la fin de l'année 2019 et l'accumulation des avoirs extérieurs nets de cette année serait plus de deux fois supérieure à celle de l'année dernière (malgré une baisse des prix pétroliers). L'accumulation des avoirs extérieurs nets en 2017-2019 dépasserait encore largement l'objectif fixé il y a deux ans, malgré une baisse de l'aide budgétaire (de 880 millions d'euros sur la période considérée), tandis que les prix pétroliers (en euros) ne seraient supérieurs que de 3% en moyenne aux projections de 2017 au cours de la période en question<sup>1</sup>. Cela témoigne de la vigueur des efforts d'ajustement budgétaire, dont une partie a été entreprise en dehors du cadre des programmes appuyés par le FMI (pour le Congo et la Guinée équatoriale).

**13. Les facteurs de risque qui influent sur ces perspectives sont globalement équilibrés.**

- Les risques de dégradation, qui pourraient peser sur les projections régionales concernant les avoirs extérieurs nets, incluent :
  - ✓ Premièrement, une mise en œuvre plus faible des programmes pourrait ralentir le remboursement de la dette et des arriérés intérieurs, ce qui a une incidence directe sur la stabilité du secteur financier et la croissance globale. Certaines revues de programme pourraient être reportées si des mesures correctives adaptées pour corriger les dérapages n'étaient pas appliquées comme prévu, ce qui pourrait retarder l'aide budgétaire externe correspondante. Dans le même ordre d'idées, de nouveaux retards dans l'approbation d'un accord financier avec la Guinée équatoriale pourraient réduire le montant des financements extérieurs effectivement versés en 2019 par des partenaires de développement (dont le montant prévu actuellement est de 0,1 milliard d'euros).
  - ✓ Deuxièmement, la région étant toujours fortement tributaire des recettes pétrolières, une baisse prolongée des prix du pétrole exercerait une pression supplémentaire sur les soldes budgétaire et extérieur et sur le secteur financier (bien que l'évolution récente des prix du pétrole laisse présager un niveau des prix supérieur aux prévisions actuelles).

<sup>1</sup> Cette trajectoire des avoirs extérieurs nets ne tient pas compte, à ce stade, de l'éventuelle incidence positive d'une intensification des efforts de rapatriement des fonds détenus à l'étranger par des entités publiques et repose sur des hypothèses prudentes en ce qui concerne les prix du pétrole par rapport aux prix actuels.

- ✓ Enfin, une détérioration de la situation sécuritaire, qui est instable dans certains pays, aurait des répercussions négatives sur l'activité économique et pourrait être à l'origine d'une augmentation des besoins en dépenses militaires et des sorties de capitaux.
- Il existe aussi des facteurs importants de révision à la hausse des perspectives :
  - ✓ Premièrement, les efforts déployés par les autorités nationales et les institutions régionales pour assurer une application rigoureuse de la nouvelle réglementation des changes pourraient se traduire par une augmentation des avoirs extérieurs nets.
  - ✓ Deuxièmement, les prix du pétrole pourraient atteindre un niveau plus élevé que le niveau prudent actuellement prévu et contribuer à une accumulation plus prononcée des avoirs extérieurs nets ; les programmes nationaux veilleraient à ce que ce surcroît de recettes pétrolières entraîne une réduction de la dette nette, sous la forme d'une hausse des dépôts des États, d'une accélération du remboursement des arriérés audités ou d'une baisse de l'emprunt brut. Un scénario illustrant les incidences éventuelles de la hausse des prix du pétrole, sur la base des contrats à terme sur les prix du pétrole à la mi-mai 2019, fait état d'une accumulation qui pourrait être plus élevée de 500 millions d'euros en 2019 et de 1,2 milliard d'euros cumulés d'ici à la fin de l'année 2020 (voir tableau 2 du texte).
- Si seuls les risques de dégradation se concrétisaient et conduisaient à un écart marqué dans l'accumulation des avoirs extérieurs nets, les États membres et les institutions régionales devraient se consulter rapidement sur les mesures correctives à prendre, lesquelles pourraient notamment consister à accélérer l'ajustement budgétaire et l'exécution des réformes structurelles, et à durcir davantage la politique monétaire.

**Tableau 2 du texte. Autre scénario en cas de hausse des prix pétroliers**

	Projections actuelles					Scénario Alternatif (Prix du pétrole plus élevés)				
	2016	2017	2018	2019	2020	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Revenu national et prix</b>	(variation annuelle, en %)					(variation annuelle, en %)				
PIB à prix constants	-0.3	1.0	2.5	3.4	2.9	-0.3	1.0	2.5	3.4	2.9
PIB pétrolier	-6.1	-4.7	5.3	6.2	0.1	-6.1	-4.7	5.3	6.2	0.1
PIB hors pétrole	1.3	2.4	1.8	2.7	3.6	1.3	2.4	1.8	2.7	3.6
Prix à la consommation (moyenne pour la période)	1.3	0.8	2.1	2.4	2.5	1.3	0.8	2.1	2.4	2.4
<b>Secteur extérieur</b>	(en % du PIB, sauf indication contraire)					(en % du PIB, sauf indication contraire)				
Solde des transactions courantes, dons compris	-12.8	-4.4	-2.3	-2.6	-2.3	-12.8	-4.4	-2.3	-1.8	-1.6
<b>Opérations financières de l'Etat</b>										
Solde budgétaire primaire	-5.9	-2.4	1.5	2.0	2.3	-6.0	-2.5	1.5	2.8	3.0
Solde budgétaire primaire hors pétrole, dons compris (en % du PIB hors pétrole)	-13.8	-10.2	-7.5	-6.2	-5.0	-13.8	-10.3	-7.5	-6.3	-5.1
Dette publique totale	51.5	52.5	49.9	48.1	45.8	51.5	52.5	49.9	46.8	44.5
<b>Réserves officielles brutes (fin de période)</b>										
Mois d'importations de biens et services	2.3	2.4	2.7	3.3	3.9	2.3	2.4	2.7	3.6	4.5
Avoirs extérieurs nets (variation annuelle en milliards de FCFA)	-3,294	-123	248	584	687	-3,294	-123	248	1,014	1,061
Avoirs extérieurs nets (en milliards de FCFA)	2,254	2,131	2,379	2,963	3,651	2,254	2,131	2,379	3,393	4,454
<b>Pour mémoire</b>										
Prix du pétrole (en dollars par baril, Brent)	44	54	71	62	62	44	54	71	69	66

Sources : estimations des services du FMI.

<sup>1</sup> Fait référence aux projections publiées dans le rapport des services du FMI No. 19/1.

Tableau 3 du texte. Financement extérieur

	2017	2018					2019			2020	Total
		H1	T3	T4	S2	Année	S1	S2	Année		
<b>1. Déficit de financement</b>	<b>1,227</b>	<b>228</b>	<b>229</b>	<b>695</b>	<b>924</b>	<b>1,154</b>	<b>290</b>	<b>1,179</b>	<b>1,470</b>	<b>783</b>	<b>4,634</b>
<b>2. Financement du FMI</b>	<b>329</b>	<b>46</b>	<b>127</b>	<b>118</b>	<b>245</b>	<b>290</b>	<b>90</b>	<b>310</b>	<b>400</b>	<b>231</b>	<b>1,250</b>
<b>3. Aide budgétaire d'autres donateurs</b>	<b>798</b>	<b>183</b>	<b>102</b>	<b>245</b>	<b>347</b>	<b>531</b>	<b>275</b>	<b>861</b>	<b>1,137</b>	<b>370</b>	<b>2,836</b>
Banque mondiale	261	14	0	36	36	50	185	321	506	119	936
Banque africaine de développement	338	159	0	109	109	270	66	335	401	184	1,192
Union européenne	45	10	12	35	47	57	0	58	59	31	192
France	155	0	90	64	154	154	25	146	171	36	516
Autre	0		0	0		0			0	0	0
<b>4. Autre financement extérieur (hors projet)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>158</b>	<b>158</b>	<b>158</b>	<b>-53</b>	<b>-105</b>	<b>-158</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>5. Autre financement exceptionnel</b>	<b>100</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>175</b>	<b>175</b>	<b>175</b>	<b>-22</b>	<b>114</b>	<b>92</b>	<b>182</b>	<b>549</b>
<b>6. Déficit de financement résiduel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Sources : autorités de la CEMAC et estimations des services du FMI.

## ENTRETIENS SUR LES POLITIQUES

### A. Orientation de la politique monétaire

**14. La politique monétaire de la BEAC reste axée sur la stabilité extérieure.** Après le relèvement de son taux directeur en octobre 2018, la BEAC a maintenu l'orientation de sa politique monétaire inchangée, sur fond d'inflation toujours modérée, de croissance non pétrolière atone, d'un marché du crédit en difficulté et de réserves de change en hausse. Malgré la progression de l'inflation dans la région en 2018, le taux de change effectif réel est resté globalement stable. Les autorités ont estimé que la progression de l'inflation l'an dernier était largement imputable à des facteurs liés à l'offre qui n'alimentent pas les anticipations inflationnistes. Dans ce contexte, la politique monétaire continuera d'avoir pour objectif l'accumulation des réserves de change.

**15. Les services du FMI souscrivent à la volonté des autorités d'ancrer la politique monétaire à l'objectif premier de stabilité extérieure et conseillent à la BEAC de rester vigilante.** Ils estiment que l'objectif de renforcement de la stabilité extérieure exige un suivi attentif de l'évolution économique et une promptitude à agir de la part de la BEAC. La couverture des réserves, bien qu'elle augmente, reste inférieure à ce qui est considéré comme suffisant pour une zone économique exportatrice de pétrole. Tout en jugeant l'orientation actuelle adéquate, compte tenu du niveau encore modéré de l'inflation et du fait que les réserves suivent la trajectoire prévue, les services du FMI engagent la BEAC à se tenir prête à resserrer la politique monétaire si des pressions s'exerçaient sur les réserves de change ou si l'inflation augmentait fortement.

### B. Stérilisation de l'excès de liquidité

**16. La refonte du cadre de mise en œuvre de la politique monétaire de la BEAC repose sur l'objectif d'un renforcement de la transmission des taux d'intérêt.** En poursuivant une gestion active de la liquidité, la BEAC vise à orienter le taux interbancaire vers le taux directeur. Dans un contexte d'excès de liquidité et de diminution du ratio crédit/dépôts sous un régime de taux de

change fixe, les opérations d'absorption se répercuteraient mieux sur les taux de dépôt bancaires, ce qui atténuerait les risques de tensions sur les réserves de change.

**17. Les services du FMI recommandent d'agir rapidement pour stériliser l'excès croissant de liquidités dans le système bancaire, car celui-ci pourrait représenter un risque pour la stabilité extérieure et l'inflation.** Bien que les données sur le passé ne révèlent pas de lien étroit entre l'excès de liquidité et les tensions inflationnistes dans la CEMAC, les services du FMI notent que la liquidité inutilisée pourrait facilement entraîner des sorties de capitaux si la transmission de la politique monétaire ne se renforçait pas (les taux d'intérêt des dépôts bancaires seraient restés globalement inchangés après la hausse du taux directeur). Dans ce contexte, les services du FMI recommandent de commencer à absorber des liquidités par l'intermédiaire d'opérations d'open market dans un délai de quelques mois et, éventuellement, de n'augmenter que légèrement les coefficients de réserves obligatoires<sup>2</sup>. Le calibrage du montant d'absorption visé devrait être déterminé en fonction de l'allocation de liquidités neutre, en tenant compte des facteurs autonomes des projections de liquidité et du niveau des liquidités de précaution. Les services du FMI notent que les banques qui ont encore besoin de liquidités ne constateraient qu'une incidence marginale sur le coût de leurs ressources, dans la mesure où les taux d'intérêt des injections de liquidités ont été très proches du taux de la facilité marginale.

**18. La BEAC souscrit à l'objectif final consistant à s'orienter vers une allocation neutre des liquidités, ce qui nécessiterait d'absorber l'excès de liquidité, mais se déclare favorable à une approche légèrement plus progressive.** La BEAC a récemment accéléré la réduction des injections de liquidités et entend y mettre fin d'ici à la fin 2019 avant de lancer des opérations d'absorption des liquidités en 2020. Pour étayer sa démarche plus progressive, la BEAC considère que :

- i) l'absorption des liquidités pourrait entraver le développement du marché interbancaire ;
- ii) les banques en difficulté (y compris les banques d'importance systémique) seraient soumises à des tensions supplémentaires ;
- iii) l'excès de liquidités, largement détenues par des banques étrangères qui suivent des politiques de crédit très prudentes, ne représenterait pas un risque important pour l'inflation et la stabilité extérieure ;
- iv) des volumes importants de liquidités seront éventuellement éliminés dans le cadre de réformes en faveur d'un compte de trésorerie unique dans plusieurs pays de la CEMAC ;
- v) le coût d'absorption des liquidités pourrait entraîner des pertes d'exploitation pour la BEAC.

Les services du FMI encouragent la BEAC à se tenir néanmoins prête à accélérer sa transition vers l'absorption des liquidités au cas où des pressions extérieures se feraient sentir.

## C. Gestion des banques rencontrant des problèmes de liquidité

**19. Conformément aux conseils fournis par les services du FMI, la BEAC élabore actuellement une nouvelle réglementation pour surveiller et aider les banques qui se heurtent à des problèmes de liquidité.** Environ 80 % du total des injections de liquidités de la BEAC est destiné à trois banques d'importance systémique qui sont en proie à des difficultés de liquidité, mais

<sup>2</sup> Une forte hausse des réserves obligatoires augmenterait les risques pour la stabilité financière, car un certain nombre de banques feraient face à d'importants besoins de refinancement sans disposer de garanties admissibles suffisantes.

disposent de garanties suffisantes pour accéder aux opérations monétaires normales. Une nouvelle réglementation en cours d'élaboration, qui devrait être adoptée d'ici fin juillet 2019, établira des critères spécifiques pour déterminer si une banque rencontre des problèmes de liquidité (comme la dépendance vis-à-vis des liquidités de la BEAC ou des manquements répétés aux exigences réglementaires en matière de liquidité) et exigera de ces établissements la présentation d'une stratégie crédible de financement qui permettrait de réduire, pendant une période raisonnable, leurs besoins en liquidité auprès de la BEAC. La mise en œuvre d'une stratégie de financement sera contrôlée par la COBAC et les banques feront l'objet de sanctions en cas de manquement. Par ailleurs, la COBAC, qui surveille la liquidité bancaire au sein de la CEMAC, prévoit de réviser le ratio de liquidité prudentielle pour le rapprocher des normes internationales d'ici à la fin 2019.

## D. Application de la réglementation révisée des changes

**20. Les autorités sont déterminées à assurer une application rigoureuse de la nouvelle réglementation des changes<sup>3</sup>.** La BEAC est en phase de finalisation des règlements d'application. Ceux concernant l'obligation pour les banques de céder leurs avoirs en devises à la BEAC sont déjà bien avancés et pourraient être adoptés d'ici à la fin juin. D'autres, relatifs à l'obligation pour les agents économiques de rapatrier intégralement leurs recettes d'exportation en domiciliant les transactions auprès d'une banque locale seront établis après consultation des administrations nationales des douanes, et des solutions possibles pour appliquer la réglementation malgré les capacités limitées de ces administrations seront déterminées au cours des mois à venir. Les règlements d'application devraient instaurer un cadre de suivi efficace permettant à la BEAC de prendre des mesures disciplinaires et d'appliquer des sanctions financières à l'encontre des institutions et des personnes qui ne se conformeraient pas aux règles à partir de septembre 2019. À cet égard, il sera important que la BEAC, en coordination avec les autorités nationales, mette en place une solide capacité de suivi et d'exécution. Les ressources internes ont été considérablement augmentées afin d'assurer un traitement rapide des demandes légitimes de devises étrangères. Le nouveau cadre permettra également à la BEAC d'autoriser certains agents économiques, notamment les entreprises des industries extractives, à détenir des comptes à l'étranger ou des comptes en devises auprès de banques résidentes, dans des conditions justifiées et conformes aux critères d'admissibilité définis dans les règlements d'application. Ces comptes feront ensuite l'objet d'un suivi rigoureux par la BEAC. Les dépôts détenus à l'étranger par des résidents de la CEMAC, selon la Banque des règlements internationaux (BRI), semblent encore trop importants à la fin 2018, mais la BEAC n'est pas en mesure de contrôler tous ces comptes.

**21. Les services du FMI soutiennent fermement la volonté des autorités dans ce domaine, mais engagent également les institutions régionales à définir et à déployer un vaste effort de communication.** La mission a été informée des vives inquiétudes de certaines banques et de certains exploitants des industries extractives au sujet de l'application de la nouvelle réglementation des changes. En outre, la perception (non fondée) que les devises étrangères sont rationnées ne cesse de s'accroître dans certains pays. Les services du FMI encouragent la BEAC à intensifier ses

<sup>3</sup> Les exigences en matière de rapatriement et de restitution (mesures de gestion des flux de capitaux) et leur application plus rigoureuse, mises en œuvre parallèlement à d'autres ajustements nécessaires des politiques macroéconomiques, restent appropriées pour faire face au faible niveau des réserves.

efforts de sensibilisation et à organiser des consultations par secteur économique pour examiner les éventuelles lacunes en matière d'information et favoriser ainsi une application harmonieuse de la réglementation. Ils encouragent également la BEAC à dialoguer plus étroitement avec les représentants des industries extractives, à préciser, le cas échéant, les conditions dans lesquelles les entreprises concernées pourraient disposer de comptes à l'étranger ou de comptes en devises dans la région et à se montrer plus transparente en ce qui concerne les dérogations prévues. La Banque mondiale fournira une assistance technique à l'appui de la stratégie de communication.

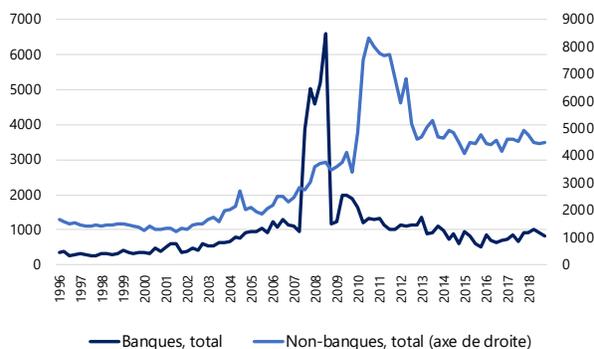
**22. Les autorités nationales soutiendront également les efforts déployés par la BEAC et la COBAC pour appliquer plus strictement la réglementation des changes.** Les autorités nationales se sont engagées à demander à leurs autorités douanières respectives de faire domicilier toutes les transactions externes auprès d'une banque de la région. Elles se sont également engagées à veiller à ce que toutes les entités publiques (y compris les entreprises publiques des industries extractives) rapatrient et remettent toutes leurs recettes en devises à une banque résidente d'ici à la fin de l'année 2019 (après inventaire) et transmettent à la BEAC et à la Commission de la CEMAC d'ici à la fin septembre 2019 une copie des contrats et des accords conclus avec des sociétés des industries extractives (critères structurels dans les programmes nationaux), afin de vérifier leur conformité avec la nouvelle réglementation des changes. Les autorités nationales soutiendront également la stratégie de communication de la BEAC et encourageront les agents économiques à consulter cette dernière. En outre, les autorités nationales devraient s'abstenir de créer ou d'autoriser de nouvelles dérogations aux prescriptions en matière de rapatriement et de restitution des devises qui ne sont pas conformes aux règlements d'application de la BEAC (notamment au moyen des codes pétroliers ou d'autres réglementations et textes de loi en vigueur à l'échelon national). Toute mesure qui serait incompatible avec la réglementation des changes devrait être mise en conformité avec celle-ci. Tous ces engagements s'inscrivent désormais dans le cadre des programmes nationaux appuyés par le FMI.

## E. Renforcement de la stabilité du secteur financier

**23. La COBAC a adopté un plan stratégique ambitieux pour 2019–21, axé sur la mise en place d'un contrôle basé sur les risques.** Le plan vise également à moderniser le cadre réglementaire de la CEMAC et à le rendre progressivement conforme aux normes de Bâle, à instaurer un contrôle consolidé et à renforcer les outils d'informations et de contrôle. Conformément aux recommandations des services du FMI, le plan stratégique comprend également des mesures visant à assurer le suivi de la réduction des créances en souffrance dans les banques, à renforcer le cadre de gestion des risques et les contrôles internes, et à mieux faire respecter la réglementation prudentielle, la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et la réglementation des changes (notamment par des sanctions financières pour les banques qui ne s'y conformeraient pas). Compte tenu de l'évolution récente de la situation, les services du FMI ont en outre proposé à la COBAC d'examiner les possibilités de considérer les créances en souffrance servant à financer les entreprises mettant en œuvre des projets publics comme des créances en souffrance ordinaires et de fixer des échéances pour les procédures de résolution bancaire.

**Graphique 10 du texte. CEMAC : dépôts détenus à l'étranger par des banques et des entités non bancaires résidentes de la CEMAC**

(encours, en millions de dollars)

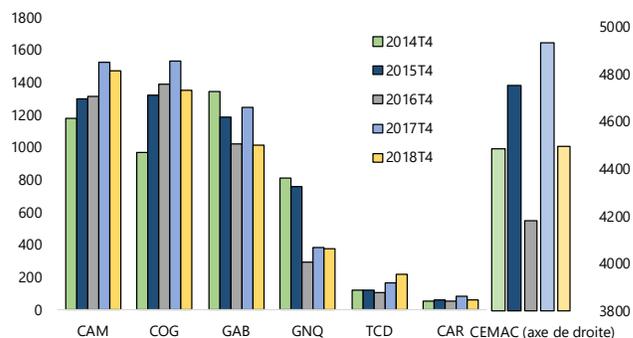


Source : BRI.

Note : Les données montrent les séries de données de la BRI pour les prêts et les dépôts auprès d'une contrepartie dans les pays de la CEMAC. Étant donné que les engagements de prêts sont généralement très faibles, en particulier pour le secteur non bancaire, les services du FMI ont considéré que cette série de données présentait surtout des dépôts.

**Graphique 10 du texte. CEMAC : dépôts détenus à l'étranger par des entités non bancaires résidentes de la CEMAC**

(encours, en millions de dollars)



Source : BRI.

Note : Les données montrent les séries de données de la BRI pour les prêts et les dépôts auprès d'une contrepartie dans les pays de la CEMAC. Étant donné que les engagements de prêts sont généralement très faibles, en particulier pour le secteur non bancaire, les services du FMI ont considéré que cette série de données présentait surtout des dépôts.

## F. Renforcement de la stabilité du secteur financier

**24. La COBAC a adopté un plan stratégique ambitieux pour 2019–21, axé sur la mise en place d'un contrôle basé sur les risques.** Le plan vise également à moderniser le cadre réglementaire de la CEMAC et à le rendre progressivement conforme aux normes de Bâle, à instaurer un contrôle consolidé et à renforcer les outils d'informations et de contrôle.

Conformément aux recommandations des services du FMI, le plan stratégique comprend également des mesures visant à assurer le suivi de la réduction des créances en souffrance dans les banques, à renforcer le cadre de gestion des risques et les contrôles internes, et à mieux faire respecter la réglementation prudentielle, la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et la réglementation des changes (notamment par des sanctions financières pour les banques qui ne s'y conformeraient pas). Compte tenu de l'évolution récente de la situation, les services du FMI ont en outre proposé à la COBAC d'examiner les possibilités de considérer les créances en souffrance servant à financer les entreprises mettant en œuvre des projets publics comme des créances en souffrance ordinaires et de fixer des échéances pour les procédures de résolution bancaire.

**25. Les services du FMI saluent la stratégie plus audacieuse de la COBAC qui, assortie de mesures concrètes à court terme, vise à assurer le suivi de la réduction des créances en souffrance par les banques.** Le Secrétariat général de la COBAC analyse les stratégies de réduction

des créances en souffrance transmises par les banques au début de 2019 et définira des mesures de surveillance permettant d'en assurer un suivi. En outre, il demande à toutes les autorités nationales de présenter des plans de remboursement des arriérés de l'État pour évaluer leur incidence et leur pertinence en ce qui concerne l'assainissement des bilans des banques. La COBAC considère que ces plans de remboursement sont essentiels pour accroître la confiance du marché et permettre aux banques de la CEMAC de financer le secteur privé. Les services du FMI ont en outre recommandé de procéder à un bilan des pratiques de passation en charges et de délai de grâce dans les banques d'ici à la fin septembre 2019 et d'examiner avec les autorités nationales la possibilité de prendre des mesures exceptionnelles pour apurer les créances entièrement provisionnées figurant au bilan des banques.

**26. Les services du FMI notent avec satisfaction le projet de la COBAC visant à renforcer sa surveillance de la liquidité bancaire.** La COBAC entend réviser le ratio actuel de liquidité prudentielle à court terme. Ce nouveau ratio peut différer légèrement des définitions de la liquidité à court terme pour tenir compte des particularités régionales, mais il devrait permettre une mesure plus représentative de la liquidité réelle des actifs, y compris des titres d'État. Les services du FMI ont conseillé de définir ce ratio d'ici à la fin 2019 et de faire correspondre la méthode de surveillance avec celle utilisée pour les banques fortement dépendantes du refinancement auprès de la BEAC.

**27. Les services du FMI sont d'avis que la gestion des banques qui connaissent des problèmes doit être rationalisée et rendue plus prévisible.** Neuf banques font actuellement l'objet d'une procédure de résolution, contre six il y a un an. Cette augmentation s'explique principalement par : i) la non-application (ou l'application tardive) de certaines décisions de la COBAC par les autorités nationales ; ii) les retards pris par les autorités nationales et les actionnaires des banques pour se conformer aux instructions de la COBAC ; et iii) une tendance de la COBAC à s'accommoder des retards. Les services du FMI ont proposé : i) de fixer des échéances pour les procédures de résolution concernant de petites banques ; ii) de définir des critères et des conditions minimales pour approuver les demandes d'établissement de banques relais ; et iii) d'améliorer l'échange d'informations avec la BEAC sur les cas concernant des banques d'importance systémique en difficulté, afin que la COBAC puisse mieux prévoir et contrôler les plans de restructuration et de financement.

**28. Les services du FMI ont examiné les progrès réalisés par la Banque régionale de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC).** Le BDEAC a fait savoir que des réformes importantes avaient été approuvées par son assemblée générale en janvier 2019 pour renforcer la gouvernance et les contrôles internes. Entre autres, les fonctions de président et de directeur général de la BDEAC sont désormais séparées et les comités de crédit et de rémunération sont à présent en place. La mission a également salué la réduction des créances en souffrance et le retour à la rentabilité en 2018, annoncé par le directeur général de la BDEAC. Tout en reconnaissant le rôle essentiel qu'une banque régionale de développement solide peut jouer pour promouvoir une croissance inclusive, la mission a noté que la BEAC ne devrait pas, par principe, financer la BDEAC. Les services du FMI ont encouragé la BDEAC à poursuivre ses réformes afin de pouvoir obtenir des financements sur les marchés financiers régionaux ou internationaux.

## G. Amélioration de la surveillance régionale et des mécanismes de discipline budgétaire

**29. La Commission de la CEMAC poursuit la mise en œuvre intégrale des principales directives de la CEMAC dans le domaine de la gestion des finances publiques.** Les services du FMI se félicitent des mesures importantes que la Commission de la CEMAC a prises pour parvenir à cet objectif et pour harmoniser le recouvrement des recettes fiscales. Parmi les mesures spécifiques figurent l'approbation de la directive sur les droits d'accises, du code des douanes révisé et de la convention fiscale multilatérale sur la non-double imposition des revenus des personnes physiques. L'ensemble de ces textes devrait favoriser l'augmentation nécessaire des recettes fiscales non pétrolières, qui constitue un objectif fondamental du programme de réforme économique et financière (PREF) de la région. Les services du FMI ont encouragé la Commission de la CEMAC à redynamiser la mise en œuvre d'autres éléments de ce programme, en particulier ceux consistant à : i) résoudre les problèmes de gouvernance ; ii) améliorer le climat des affaires ; et iii) promouvoir l'intégration régionale.

**30. Les services du FMI saluent également le travail accompli par la Commission pour renforcer son cadre de surveillance multilatérale.** La Commission est actuellement en phase de finalisation d'un projet de système d'alerte précoce, avec l'aide de la Banque mondiale, afin de repérer les signes de non-respect éventuel des critères de convergence par un pays et de définir rapidement les mesures correctives à prendre. La Commission donne également suite à la demande des chefs d'État de la CEMAC en faveur de l'élaboration d'un régime de sanctions contraignant en cas de violation des règles de surveillance régionale. Les chefs d'État ont également demandé aux États membres de présenter rapidement leurs programmes triennaux de convergence (d'ici au 31 juillet 2019) et d'adopter des stratégies crédibles et globales d'apurement des arriérés intérieurs d'ici à la fin 2019 (stratégies qui serviront de base à l'évaluation du critère de convergence des arriérés).

**31. Les travaux visant à modifier l'article des Statuts de la BEAC portant sur les mécanismes de protection des réserves régionales se poursuivent.** Cette modification est nécessaire pour tenir compte du nouveau cadre opérationnel de la politique monétaire. Les travaux techniques se poursuivent pour déterminer les seuils nationaux pertinents de réserves de change en deçà desquels des mécanismes automatiques de resserrement des conditions monétaires seraient déclenchés. La BEAC prévoit de consulter les services du FMI lorsqu'un projet d'amendement sera prêt, avant de le soumettre pour adoption à son conseil d'administration.

## SUIVI DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION ET DES POLITIQUES ECONOMIQUES DANS LA RÉGION

**32. La BEAC et la COBAC ont poursuivi la mise en œuvre des engagements pris dans le document faisant suite à la Lettre de soutien aux programmes de réforme et de redressement**

**lancés par les membres de la CEMAC.** Comme indiqué plus haut, toutes les assurances régionales ont été mises en œuvre comme prévu ; la BEAC a continué de mener une politique monétaire restrictive et la COBAC a continué de s'employer à passer à un contrôle fondé sur le risque, à assurer une application plus stricte de certaines règles de contrôle et à résoudre la situation des banques en difficulté. Les deux institutions ont également maintenu un dialogue permanent avec les services du FMI, ce qui leur a permis de suivre de près l'évolution de la situation et des politiques économiques, ainsi que d'évaluer en permanence la mise en œuvre des mesures prévues.

**33. La lettre de suivi en pièce jointe décrit les intentions des institutions régionales à l'appui des objectifs des programmes nationaux.** La BEAC est déterminée à maintenir une politique monétaire suffisamment restrictive et concentrera ses efforts pour la période à venir sur une meilleure mise en œuvre du cadre de gestion des liquidités et une application rigoureuse de la réglementation des changes. Conformément aux projections des services du FMI fondées sur une baisse notable des prix du pétrole, la projection des avoirs extérieurs nets à fin 2019 couverte par une assurance a été légèrement revue à la baisse. Les services du FMI ont souscrit à ce changement mineur (la projection pour juin 2019 est restée la même). En cas d'écart important par rapport aux projections d'accumulation des avoirs extérieurs nets, la lettre de suivi réitère également l'engagement à définir et à adopter, notamment dans le cadre des discussions tripartites semi-annuelles nouvellement instaurées, toute mesure corrective supplémentaire qui serait considérée comme nécessaire au niveau national ou régional pour permettre au FMI de continuer d'apporter (ou d'approuver) une aide financière au titre des programmes appuyés par le FMI mis en œuvre dans les pays membres de la CEMAC.

**34. La BEAC continue de mettre en œuvre les recommandations restantes de l'évaluation des sauvegardes de 2017.** Dans l'ensemble, le passage complet de la BEAC aux normes IFRS pour l'exercice 2019 progresse comme prévu et les efforts s'intensifient pour accélérer la révision des instruments juridiques secondaires en vue de leur mise en concordance avec les Statuts de la BEAC. L'adoption des textes révisés relevant de la législation secondaire a été prolongée au-delà du calendrier initial (juin 2018) pour faire en sorte que les consultations avec les parties prenantes, y compris les services du FMI, se poursuivent.

## ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

**35. La stratégie régionale a contribué à stabiliser la situation économique régionale, mais des difficultés persistent.** La réduction des déséquilibres budgétaires et courants a été globalement conforme aux prévisions, et l'accumulation des avoirs extérieurs nets à la fin de l'année 2018 a été supérieure aux précédents objectifs. La croissance régionale a rebondi, mais reste modérée. L'adoption éventuelle d'un programme appuyé par le FMI pour le Congo vers la mi-2019 et le lancement d'un programme similaire pour la Guinée équatoriale, si possible d'ici à la fin de l'année, devraient consolider ces tendances positives. Si ces efforts louables ont permis d'éviter une crise beaucoup plus profonde, la région doit encore renforcer sa position extérieure et s'attaquer aux problèmes de développement, notamment en ce qui concerne la croissance diversifiée et

inclusive, la création d'emplois pour une population active en hausse rapide et le développement social.

**36. Les États membres doivent scrupuleusement respecter les objectifs fixés dans leur programme respectif appuyé par le FMI, lesquels seront non seulement essentiels pour le développement durable de chaque pays de la CEMAC, mais aussi pour la réussite de la stratégie régionale.** Ils devront en particulier remédier rapidement à tout dérapage budgétaire en prenant des mesures correctives. Ils devront également redoubler d'efforts pour créer les conditions d'une croissance durable et inclusive. Il faudra pour cela : i) créer un espace budgétaire pour les dépenses de développement et les dépenses sociales prioritaires en augmentant les recettes non pétrolières ; ii) résoudre les problèmes de gouvernance et améliorer le climat des affaires ; et iii) promouvoir l'intégration régionale. Le renouvellement des engagements pris par les autorités nationales lors des premières discussions tripartites réunissant les autorités nationales, les institutions régionales et les services du FMI est à saluer.

**37. Les institutions régionales continuent de soutenir efficacement la stratégie régionale.** L'orientation de la politique monétaire de la BEAC, conjuguée aux efforts d'assainissement des finances publiques des États membres et à l'aide budgétaire des partenaires de développement, devrait favoriser l'accumulation de réserves régionales permettant d'atteindre une couverture supérieure à trois mois d'importations à la fin 2019. Si les prix du pétrole en 2019 se révélaient plus élevés que prévu dans le scénario de référence actuel, l'objectif de la BEAC devrait être dépassé, car les programmes appuyés par le FMI sont conçus pour que le surcroît de recettes pétrolières se traduise par une réduction de la dette nette. La BEAC devrait continuer de chercher à renforcer la transmission de la politique monétaire et se tenir prête à resserrer son orientation si des pressions extérieures devaient se faire sentir et si les avoirs extérieurs nets devaient s'écarter sensiblement de la trajectoire prévue.

**38. La BEAC devra gérer la liquidité dans le but premier de renforcer la transmission de la politique monétaire.** Si la BEAC a poursuivi et accéléré la réduction progressive de ses injections de liquidités, cela n'a pas suffi à compenser la forte augmentation récente des liquidités excédentaires des banques. Les services du FMI notent que la BEAC est favorable à une approche plus graduelle, mais estiment que celle-ci devrait se tenir prête à accélérer sensiblement la transition prévue vers une absorption des liquidités au cas où des tensions externes ou inflationnistes se feraient sentir et exigeraient un durcissement rapide et réel des conditions monétaires. Une gestion efficiente des réserves de la BEAC et une réduction des coûts de fonctionnement pourraient contribuer à compenser l'augmentation des coûts de la politique monétaire. Dans le même temps, le projet de la BEAC consistant à élaborer une nouvelle réglementation pour surveiller et soutenir les banques qui font face à des difficultés de liquidité est le bienvenu. Le nouveau dispositif exigera des banques en question qu'elles mettent en œuvre des plans de financement assortis d'échéances visant à rétablir leur situation de liquidité et qu'elles habilite la COBAC et la BEAC à contrôler ces plans et à prendre des sanctions en cas de non-respect.

**39. Une meilleure application de la réglementation des changes devrait contribuer à l'accumulation de réserves de change supplémentaires.** La forte détermination des institutions régionales à appliquer rigoureusement ces réglementations est à saluer. Les autorités nationales devront soutenir ces efforts pour assurer notamment le rapatriement et la rétrocession des avoirs extérieurs détenus par les entreprises publiques et la domiciliation de toutes les recettes d'exportation auprès de banques de la région, et pour faciliter l'examen des contrats conclus avec des entreprises des industries extractives. Compte tenu de certaines résistances et perceptions erronées, la BEAC devrait intensifier ses efforts de communication et veiller à ce que la réglementation puisse être appliquée sans heurts et de manière transparente, et qu'elle ne nuise ni à l'activité économique ni aux transactions extérieures.

**40. La COBAC devrait continuer de chercher à remédier aux faiblesses du secteur bancaire dans le cadre de son nouveau plan stratégique 2019–21.** La stratégie plus volontariste de la COBAC pour suivre la réduction des créances en souffrance par les banques, assortie de mesures concrètes à court terme, constitue un pas dans la bonne direction. La COBAC devrait également trouver des moyens d'accélérer les procédures de résolution pour les petites banques en difficulté. Les réformes envisagées dans le cadre du plan stratégique devraient aboutir à une surveillance bancaire plus rigoureuse et plus efficace et à un meilleur respect de la réglementation prudentielle. Il s'agit notamment de : i) mettre en œuvre un contrôle plus efficace et fondé sur le risque ; ii) moderniser le cadre réglementaire de la CEMAC et le rendre progressivement conforme aux normes de Bâle ; iii) mettre en place un contrôle consolidé et renforcer les outils d'information et de contrôle ; et iv) perfectionner le dispositif de gestion des risques et le contrôle interne.

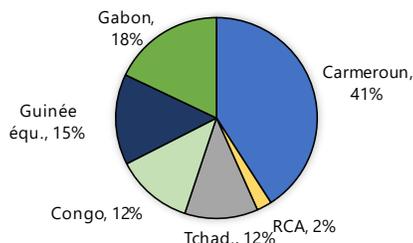
**41. Les mesures prises par la Commission de la CEMAC pour renforcer son cadre de surveillance multilatérale sont saluées.** Le système d'alerte précoce en cours d'élaboration avec la Banque mondiale aidera à repérer les signes indiquant qu'un pays ne respecte pas les critères de convergence et à définir rapidement les mesures correctives à prendre. La Commission devrait également poursuivre ses travaux visant à élaborer un cadre de sanctions efficace, comme l'ont demandé les chefs d'État. Pour soutenir le rôle de la Commission en matière de surveillance régionale, les États membres devraient présenter rapidement leurs programmes de convergence triennaux.

**42. Dans l'ensemble, les services du FMI : i) considèrent que la BEAC a mis en œuvre les assurances énoncées dans la lettre de suivi de décembre 2018 ; et ii) souscrivent à l'assurance actualisée concernant l'accumulation des avoirs extérieurs nets (pour porter celle-ci à 3,5 milliards d'euros d'ici à la fin juin et à 4,5 milliards d'euros d'ici à la fin décembre 2019) présentée dans la lettre de suivi de juin 2019.** Pour que soit maintenue l'aide financière fournie par le FMI au titre des programmes qu'il appuie dans les pays membres de la CEMAC (ou que soit approuvée une nouvelle aide à ce titre), il sera essentiel d'accumuler des avoirs extérieurs nets comme prévu, sur la base de l'engagement de la BEAC à appliquer une politique monétaire suffisamment restrictive et de l'engagement des États membres à appliquer des politiques d'ajustement dans le cadre des programmes appuyés par le FMI.

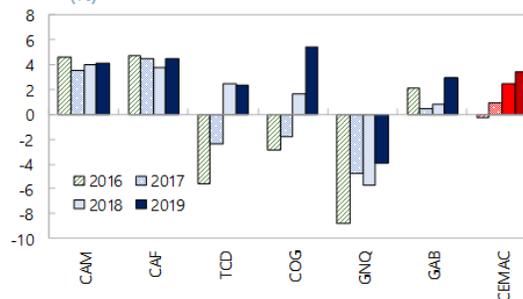
### Graphique 2. CEMAC : principaux indicateurs économiques, 2000-19

Dans l'ensemble, la croissance de la CEMAC s'est accélérée depuis le pic de la crise, mais reste bien en deçà du niveau nécessaire pour soutenir une création d'emplois durable et satisfaire les besoins de développement régional.

**CEMAC : PIB nominal, 2018**  
(parts nationales)

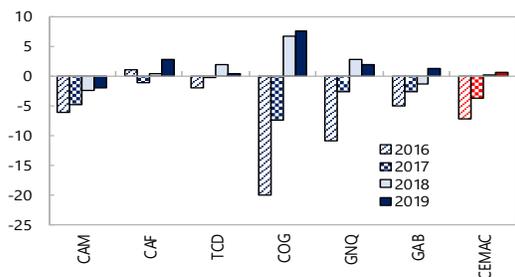


**CEMAC : croissance du PIB réel, 2016-19**  
(%)

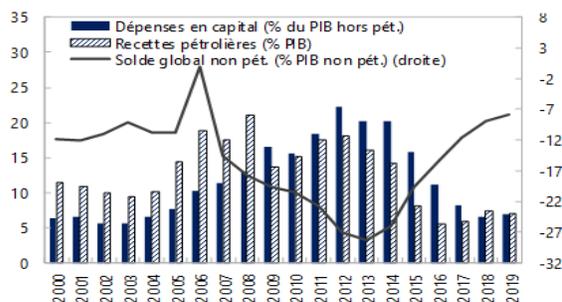


La région a fait l'objet d'un ajustement budgétaire conséquent, y compris les deux pays qui ne bénéficient actuellement pas de programmes appuyés par le FMI, mais cet ajustement a été largement réalisé sous forme de réductions des dépenses d'équipement.

**CEMAC : solde budgétaire global dons compris, 2015-19**  
(% du PIB)

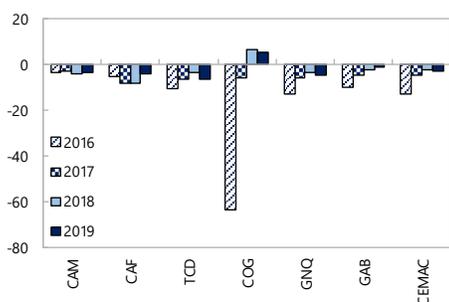


**CEMAC : principaux indicateurs budgétaires, 2000-19**

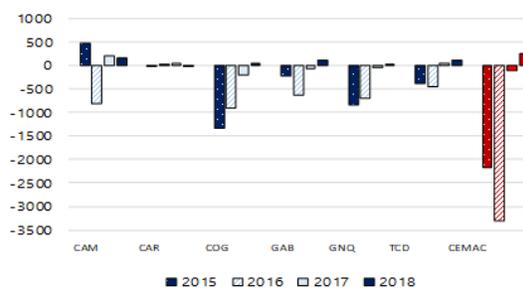


L'ajustement budgétaire a contribué à une forte réduction du déficit du compte courant et a inversé l'assèchement des réserves de change.

**CEMAC : solde courant, 2015-19**  
(% du PIB)



**CEMAC : variation des avoirs extérieurs nets, 2015-18**  
(en milliards de FCFA)



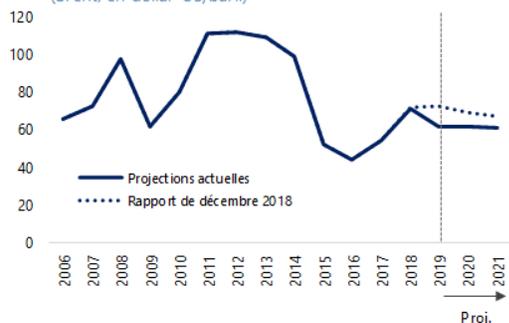
Sources : autorités de la CEMAC et estimations des services du FMI.

### Graphique 3. CEMAC : principaux indicateurs économiques, 2006-21

Les prix du pétrole devraient rester globalement stables à l'avenir, ce qui renforcera le rôle du secteur non pétrolier à l'appui de la croissance.

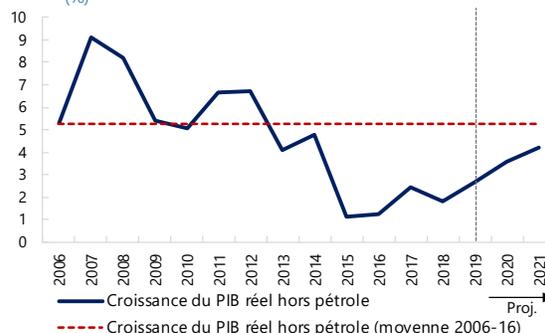
**Cours du pétrole, 2006-21**

(Brent, en dollar US/baril)



**Croissance du PIB réel hors pétrole, 2006-21**

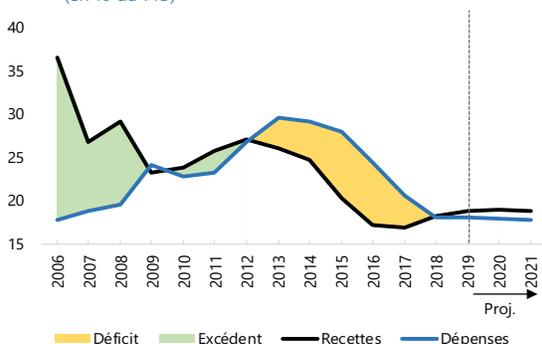
(%)



Le déficit budgétaire élevé qui a été enregistré après la baisse des prix et des recettes pétroliers a été réduit grâce à des ajustements budgétaires considérables, ce qui a contribué à réduire le déséquilibre extérieur.

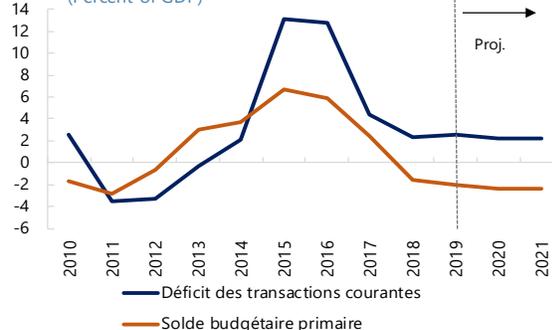
**Rectes et dépenses, 2006-21**

(en % du PIB)



**Déficit des transactions courantes et déficit budgétaire, 2010-21**

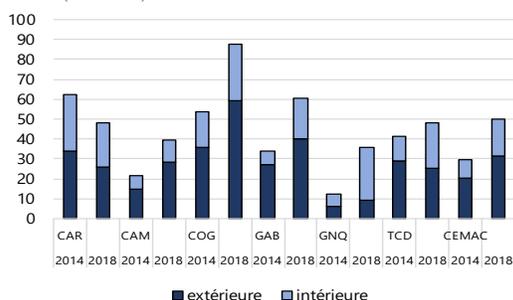
(Percent of GDP)



La dette publique a considérablement augmenté au cours des années qui ont précédé la crise, mais elle a commencé à diminuer depuis lors, pour la première fois depuis une décennie.

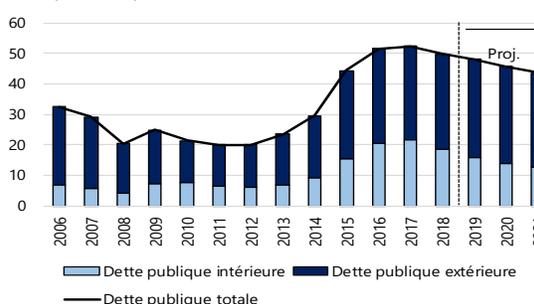
**Dettes publiques, 2014 et 2018**

(% du PIB)



**Dettes publiques, 2006-21**

(% du PIB)

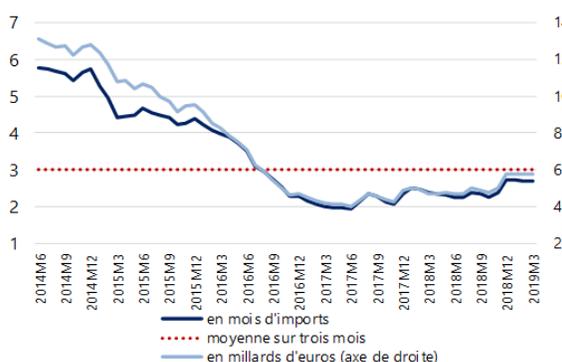


Sources : autorités de la CEMAC et estimations des services du FMI.

### Graphique 4. CEMAC : indicateurs monétaires

Dans le cadre du programme, les réserves ont interrompu leur forte baisse et ont commencé à s'accumuler tandis que la BEAC a mis fin au financement monétaire du budget de la CEMAC.

**Taux de couverture des réserves officielles**

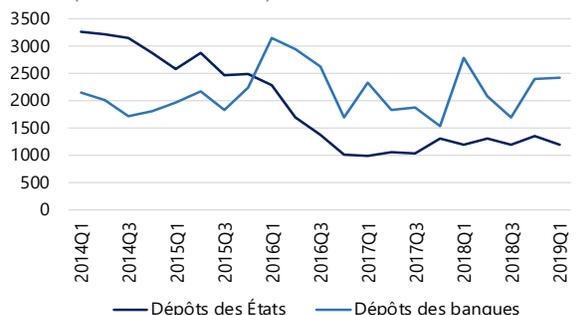


**Crédit de la BEAC aux États : avances et dettes consolidées**  
(en milliards de FCFA)



Les dépôts des États à la BEAC ont plafonné après une longue baisse pour financer les déficits passés, alors que le total des dépôts bancaires a augmenté, ce qui traduit également un rapatriement élevé de devises à la fin de l'année 2018.

**Dépôts des États et des banques à la BEAC**  
(en milliards de FCFA)

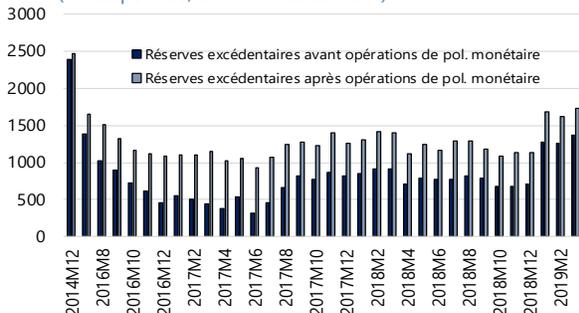


**Total des dépôts dans le secteur bancaire**  
(en milliards de FCFA)

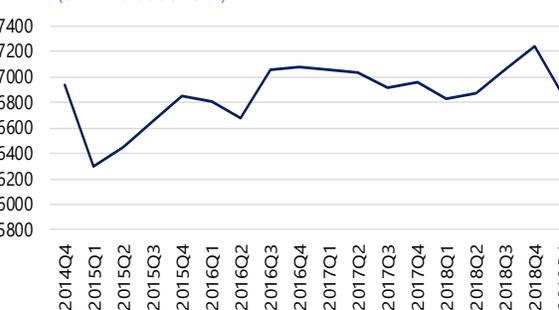


Les réserves excédentaires se sont accumulées au cours des derniers mois, en partie à cause des possibilités de crédit peu profondes, et se sont largement concentrées dans les banques étrangères.

**Réserves excédentaires des banques, décembre 2014 - mars 2019**  
(fin de période, en milliards de FCFA)



**Crédit au secteur privé**  
(en milliards de FCFA)



Sources : autorités de la CEMAC et estimations des services du FMI.

Tableau 1. CEMAC : principaux indicateurs économiques et financiers, 2016–23

	2016	2017	2018	2018	2019	2019	2020	2021	2022	2023
	Est.	Est.	Rapport 19/1 <sup>5</sup>	Proj.	Rapport 19/1 <sup>5</sup>	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(variation annuelle en pourcentage)										
Revenu national et prix										
PIB à prix constant <sup>1</sup>	-0.3	1.0	2.2	2.5	3.4	3.4	2.9	3.0	2.8	3.4
PIB pétrolier <sup>1</sup>	-6.1	-4.7	7.3	5.3	2.6	6.2	0.1	-2.1	-4.4	-3.4
PIB hors pétrole <sup>1</sup>	1.3	2.4	1.0	1.8	3.6	2.7	3.6	4.2	4.5	4.8
Prix à la consommation (moyenne sur la période) <sup>2</sup>	1.3	0.8	1.7	2.1	1.9	2.4	2.5	2.5	2.4	2.4
Prix à la consommation (fin de période) <sup>2</sup>	0.4	1.2	2.0	3.0	1.3	3.3	1.3	3.7	1.5	3.2
(variation annuelle en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)										
Monnaie et crédit										
Avoirs extérieurs nets	-31.4	-0.9	1.2	1.8	6.7	4.4	5.7	...	...	...
Avoirs intérieurs nets	26.7	0.5	3.9	6.3	2.5	3.6	1.7	...	...	...
Monnaie au sens large	-4.6	-0.4	5.0	8.0	9.2	8.1	7.3	...	...	...
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)										
Épargne nationale brute	15.8	20.8	23.3	21.8	24.8	23.2	23.9	24.1	24.4	25.1
Investissement intérieur brut	28.6	25.2	25.1	24.0	26.1	25.7	26.2	26.5	28.4	27.7
Dont : investissement public	8.3	6.6	4.8	4.8	4.9	5.2	5.3	5.3	5.3	5.5
Opérations financières de l'État										
Recettes totales, dons exclus	16.4	16.0	17.5	17.5	17.9	17.9	18.1	18.1	18.1	18.3
Dépenses publiques	24.4	20.6	18.1	18.0	17.6	18.1	17.9	17.8	17.7	17.7
Solde budgétaire primaire de base <sup>3</sup>	-4.1	-0.5	3.1	3.0	3.9	3.8	4.3	4.3	4.4	4.5
Solde budgétaire global, dons exclus	-8.0	-4.5	-0.6	-0.5	0.3	-0.2	0.1	0.3	0.5	0.6
Solde budgétaire primaire, dons inclus	-5.9	-2.4	1.5	1.5	2.4	2.0	2.3	2.4	2.5	2.5
Solde budgétaire global hors pétrole, dons exclus (en % du PIB hors pétrole)	-16.2	-12.8	-10.0	-10.2	-8.6	-9.0	-7.7	-6.8	-5.9	-5.2
Solde budgétaire primaire hors pétrole, dons inclus (en % du PIB hors pétrole)	-13.8	-10.2	-7.4	-7.5	-5.9	-6.2	-5.0	-4.3	-3.5	-3.0
Dettes publiques totales	51.5	52.5	49.5	49.9	46.2	48.1	45.8	43.7	41.2	38.5
Secteur extérieur										
Exportations de biens et de services non facteurs	29.7	32.8	36.8	36.3	36.1	34.8	33.9	32.2	30.7	29.5
Importations de biens et de services non facteurs	37.6	32.2	32.8	32.5	32.0	31.8	31.1	30.1	30.7	28.4
Solde des biens et des services non facteurs	-7.9	0.6	4.0	3.8	4.1	3.0	2.8	2.1	0.0	1.1
Compte courant, dons inclus	-12.8	-4.4	-1.8	-2.3	-1.4	-2.6	-2.3	-2.5	-4.0	-2.6
Dettes publiques extérieures	29.4	32.4	30.9	30.3	31.8	32.3	31.8	31.1	29.9	28.6
Réserves officielles brutes (fin de période)										
Millions de dollars	4,972	5,807	6,468	6,554	8,495	8,265	9,938	11,988	13,616	15,122
Mois d'import. de biens et de services (moins import. intra-régionales)	2.3	2.4	2.6	2.7	3.3	3.3	3.9	4.4	5.1	5.5
Pourcentage de la monnaie au sens large	29.3	30.6	33.1	33.3	39.2	38.4	42.7	47.3	49.6	51.0
<i>Pour mémoire :</i>										
Nominal (milliards de francs CFA)	46,061	48,396	51,722	52,255	54,396	53,704	56,044	58,590	61,299	64,531
Franc CFA pour un dollar, moyenne	593	581	...	555	...	...	...	...	...	...
Franc CFA pour un dollar, fin de l'année	622	554	...	576	...	...	...	...	...	...
Production de pétrole (en milliers de barils par jour)	873.8	827.5	860.8	872.1	882.4	935.7	938.4	919.9	880.2	848.1
Prix du pétrole (en dollars par baril)	44.0	54.4	71.9	71.1	72.3	61.8	61.5	60.8	60.4	60.6

Sources : données des autorités et estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Estimé après le changement de l'année de référence des séries nationales de PIB réel à 2005.<sup>2</sup> En utilisant comme pondération la part, estimée en PPA, des pays membres dans le PIB de la CEMAC en dollars.<sup>3</sup> Hors dons, investissements financés sur ressources extérieures et paiements d'intérêts.<sup>5</sup> Renvoie aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI n° 19/1.

Tableau 2. CEMAC : comptes nationaux, 2016–23

	2016	2017	2017	2018	2018	2019	2019	2020	2021	2022	2023
	Est.		Est.	Rapport 19/1 <sup>1</sup>	Est.	Rapport 19/1 <sup>1</sup>	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(variation annuelle en pourcentage)											
<b>PIB réel</b>											
Cameroun	4.6	3.5	3.5	3.8	4.0	4.4	4.2	4.5	4.8	5.0	5.3
République centrafricaine	4.7	4.3	4.5	4.3	3.8	5.0	4.5	5.0	5.0	5.0	5.0
Tchad	-5.6	-3.1	-2.4	3.1	2.4	4.6	2.4	5.5	4.8	5.3	4.1
République du Congo	-2.8	-3.1	-1.8	1.0	1.6	3.2	5.4	1.6	1.9	0.1	1.3
Guinée équatoriale	-8.8	-3.2	-4.7	-7.7	-5.7	-2.6	-4.0	-4.7	-5.1	-5.5	-3.2
Gabon	2.1	0.5	0.5	1.2	0.8	3.1	2.9	3.4	3.7	4.5	4.5
CEMAC	-0.3	1.0	1.0	2.2	2.5	3.4	3.4	2.9	3.0	2.8	3.4
<b>PIB nominal</b>											
Cameroun	5.8	5.1	5.1	5.4	5.2	5.9	5.4	5.9	6.3	6.6	7.1
République centrafricaine	7.9	8.1	11.3	7.4	5.3	8.2	7.2	7.7	7.7	7.7	7.7
Tchad	-6.6	-4.0	-3.2	5.5	4.8	7.4	5.1	8.6	7.9	8.3	5.8
République du Congo	-8.7	13.2	12.4	20.0	24.8	6.4	0.8	0.8	0.5	-2.7	0.3
Guinée équatoriale	-14.5	8.9	7.4	0.2	6.6	-1.2	-6.5	-2.4	-2.3	-1.8	0.6
Gabon	-2.3	4.3	4.3	9.3	8.1	5.7	3.6	5.0	5.0	5.3	5.7
CEMAC	-2.2	5.2	5.1	6.9	8.0	5.2	2.8	4.4	4.5	4.6	5.3
<b>PIB réel hors pétrole</b>											
Cameroun	5.3	5.0	5.0	4.5	4.4	4.9	4.3	4.8	5.4	5.6	5.8
République centrafricaine	4.7	4.3	4.5	4.3	3.8	5.0	4.5	5.0	5.0	5.0	5.0
Tchad	-6.0	-0.5	-0.5	1.0	0.5	3.0	2.0	3.0	4.0	4.0	4.0
République du Congo	-3.2	-7.9	-6.2	-6.7	-5.5	1.0	1.0	2.5	3.6	4.0	4.1
Guinée équatoriale	-4.7	3.7	1.5	-10.7	-3.8	-0.1	-3.1	-2.1	-1.4	-2.0	-0.6
Gabon	3.3	1.7	1.7	1.9	1.9	3.5	2.5	4.0	4.3	5.2	5.2
CEMAC	1.3	2.6	2.4	1.0	1.8	3.6	2.7	3.6	4.2	4.5	4.8
<b>Prix à la consommation (moyenne sur la période)</b>											
Cameroun	0.9	0.6	0.6	0.9	1.1	1.2	2.1	2.2	2.0	2.0	2.0
République centrafricaine	4.6	4.1	4.5	3.0	1.6	3.0	3.0	2.6	2.5	2.5	2.5
Tchad	-1.2	-0.9	-0.9	2.5	4.0	2.9	2.9	3.0	3.0	2.9	3.0
République du Congo	3.2	0.5	0.4	1.2	1.2	1.9	1.5	1.8	2.6	2.8	3.0
Guinée équatoriale	1.4	0.7	0.7	0.9	1.3	1.4	2.6	2.7	2.7	2.8	2.9
Gabon	2.1	2.7	2.7	4.0	4.8	3.0	3.0	3.0	3.0	2.5	2.5
CEMAC	1.3	0.8	0.8	1.7	2.1	1.9	2.4	2.5	2.5	2.4	2.4
<b>Prix à la consommation (fin de période)</b>											
Cameroun	0.3	0.8	0.8	1.1	2.0	1.2	2.1	2.2	2.0	2.0	2.0
République centrafricaine	1.6	4.2	7.2	2.5	4.6	2.3	3.0	2.5	2.5	2.5	2.5
Tchad	-5.0	5.4	3.1	3.5	4.4	-1.2	9.1	-6.4	11.5	-3.3	8.4
République du Congo	0.0	1.8	1.8	1.3	0.9	1.8	2.0	2.5	2.7	3.0	3.0
Guinée équatoriale	2.0	-0.2	-0.2	1.3	2.6	1.5	2.6	2.7	2.7	2.8	2.9
Gabon	4.1	1.1	1.1	4.0	6.3	3.0	3.0	3.0	3.0	2.5	2.5
CEMAC	0.4	1.5	1.2	2.0	3.0	1.3	3.3	1.3	3.7	1.5	3.2
(en % du PIB)											
<b>Épargne nationale brute</b>											
Cameroun	25.2	25.5	25.5	26.4	25.6	27.1	25.2	25.2	25.7	26.3	27.0
République centrafricaine	8.2	5.5	5.7	7.3	7.1	9.0	12.6	11.7	10.8	10.6	11.1
Tchad	6.4	15.5	14.1	19.2	18.8	20.9	22.6	23.7	23.8	23.8	24.0
République du Congo	-7.0	30.7	23.9	29.9	23.8	34.2	26.4	27.7	26.1	25.7	27.2
Guinée équatoriale	3.7	6.1	6.8	7.9	6.8	7.8	7.0	6.8	6.5	4.7	5.1
Gabon	24.3	26.0	26.1	28.4	28.0	30.1	30.3	32.1	32.2	33.3	33.5
CEMAC	15.8	21.6	20.8	23.3	21.8	24.8	23.2	23.9	24.1	24.4	25.1
<b>Investissement intérieur brut</b>											
Cameroun	28.4	28.1	28.1	30.0	29.3	30.3	28.6	28.5	29.0	29.4	30.1
République centrafricaine	13.6	13.8	13.5	15.9	15.1	16.6	16.3	16.5	15.9	15.9	16.3
Tchad	16.5	21.1	20.7	23.9	22.2	26.1	29.1	29.6	30.2	30.1	29.9
République du Congo	56.5	34.0	29.8	19.4	17.1	22.2	20.9	22.6	24.5	27.1	29.1
Guinée équatoriale	16.7	12.0	12.6	10.8	10.4	11.3	11.8	12.3	11.6	25.2	13.4
Gabon	34.2	30.7	30.5	30.5	30.4	31.1	31.3	31.6	30.5	29.3	29.1
CEMAC	28.6	25.6	25.2	25.1	24.0	26.1	25.7	26.2	26.5	28.4	27.7

Sources : données des autorités et estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Renvoie aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI n° 19/1.

**Tableau 3a. CEMAC : balance des paiements, 2014–22**  
(milliards de francs CFA)

	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019	2019	2020	2021	2022
					Rapport	Rapport					
			Est.	Est.	19/1	Est.	19/1	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Solde des transactions courantes	-1,116	-6,162	-5,904	-2,139	-956	-1,206	-740	-1,394	-1,266	-1,438	-2,478
Solde des biens et services	1,645	-4,018	-3,662	274	2,057	2,006	2,226	1,606	1,560	1,227	-2
Exportations totales	22,498	16,106	13,665	15,870	19,045	18,968	19,621	18,680	19,007	18,878	18,807
Exportations de biens	20,390	14,142	11,778	13,809	16,545	16,783	17,025	16,439	16,687	16,434	16,251
Exportations de pétrole	17,082	10,433	7,839	9,557	12,429	12,504	12,522	11,836	11,641	11,047	10,396
Exportations hors pétrole	3,307	3,710	3,939	4,252	4,117	4,280	4,503	4,603	5,047	5,387	5,855
Exportations de services	2,109	1,963	1,888	2,061	2,500	2,184	2,596	2,241	2,320	2,444	2,556
Importations totales	20,853.8	20,123	17,327	15,596	16,988	16,961	17,395	17,074	17,447	17,651	18,809
Importations de biens	12,818	12,569	11,042	9,330	9,827	9,918	10,048	9,979	10,303	10,455	11,614
Importations de services	8,036	7,554	6,285	6,265	7,162	7,044	7,347	7,095	7,144	7,196	7,195
Revenu, net	-3,148	-2,396	-2,285	-2,603	-3,244	-3,414	-3,223	-3,241	-3,152	-2,990	-2,833
Revenu, crédits	181	214	202	209	245	218	270	238	248	261	270
Revenu, débits	3,329	2,610	2,488	2,812	3,489	3,631	3,493	3,479	3,400	3,252	3,104
Revenu des investissements, débit	-2,722	-2,055	-1,928	-2,193	-2,818	-2,918	-2,835	-2,785	-2,697	-2,608	-2,488
Dont : intérêts payés sur la dette publique	-92	-126	-354	-279	-292	-314	-282	-308	-313	-320	-331
Dont : intérêts payés sur la dette non publique	130	-34	-98	-171	-21	-21	-10	-10	0	2	3
Transferts courants, net	388	251	43	189	231	202	256	241	325	325	357
Transferts courants privés, net	380	262	38	180	198	190	161	157	164	174	202
Transferts courants publics, net	8	-11	5	9	32	11	96	84	161	151	155
Soldes du compte de capital et du compte financier	636	3,452	2,351	1,242	73	949	273	707	1,432	2,106	3,118
Solde du compte de capital (dont transferts de capitaux)	187	152	172	357	194	201	232	228	245	258	267
Solde du compte financier (dont réserves)	448	3,301	2,180	885	-121	748	41	479	1,187	1,848	2,851
Investissement direct, net	2,039	4,211	3,033	2,020	1,894	2,061	2,299	2,350	2,486	2,306	3,253
Investissement de portefeuille, net	23	-10	-8	14	104	11	75	11	11	12	13
Autres investissements, net	-1,614	-900	-845	-1,149	-2,119	-1,324	-2,333	-1,882	-1,310	-469	-415
Erreurs et omissions, net	88	251	86	-123	0	0	0	0	0	0	0
Balance globale des paiements	-393	-2,460	-3,466	-1,020	-883	-257	-468	-687	165	668	640
Financement	393	2,460	3,466	1,020	883	257	468	687	-165	-668	-640
Avoirs de réserve (accumulation -) <sup>1</sup>	389	2,348	3,313	-231	-481	-572	-1,118	-946	-932	-1,118	-879
Financement exceptionnel	4	112	153	1,250	1,364	830	1,585	1,633	767	449	239
<i>Pour mémoire :</i>											
PIB nominal	51,820	47,117	46,061	48,396	51,722	52,255	54,396	53,704	56,044	58,590	61,299
Avoirs extérieurs bruts (fin de période)											
Milliards de FCFA	8,417	6,238	3,093	3,218	3,651	3,777	4,727	4,714	5,626	6,743	7,621
Mois d'importations de biens et services	5.8	4.4	2.3	2.4	2.6	2.7	3.30	3.3	3.9	4.4	5.1
Avoirs extérieurs nets (fin de période)											
Milliards de FCFA	7,720	5,548	2,254	2,131	2,273	2,379	3021.00	2,963	3,651	4,638	5,477
Mois d'importations de biens et services	5.7	3.9	1.7	1.6	1.6	1.7	2.1	2.1	2.6	3.0	3.7

Sources : BEAC et estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Ne correspond pas à une accumulation de réserves par les services centraux de la BEAC.

**Tableau 3b. CEMAC : balance des paiements, 2014–23**  
(pourcentage du PIB)

	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019	2019	2020	2021	2022	2023
			Est.	Est.	Rapport 19/1	Est.	Rapport 19/1	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Solde des transactions courantes	-2.2	-13.1	-12.8	-4.4	-1.8	-2.3	-1.4	-2.6	-2.3	-2.5	-4.0	-2.6
Solde des biens et services	3.2	-8.5	-7.9	0.6	4.0	3.8	4.1	3.0	2.8	2.1	0.0	1.1
Exportations totales	43.4	34.2	29.7	32.8	36.8	36.3	36.1	34.8	33.9	32.2	30.7	29.5
Exportations de biens	39.3	30.0	25.6	28.5	32.0	32.1	31.3	30.6	29.8	28.0	26.5	25.4
Exportations de pétrole	33.0	22.1	17.0	19.7	24.0	23.9	23.0	22.0	20.8	18.9	17.0	15.5
Exportations hors pétrole	6.4	7.9	8.6	8.8	8.0	8.2	8.3	8.6	9.0	9.2	9.6	9.8
Exportations de services	4.1	4.2	4.1	4.3	4.8	4.2	4.8	4.2	4.1	4.2	4.2	4.2
Importations totales	40.2	42.7	37.6	32.2	32.8	32.5	32.0	31.8	31.1	30.1	30.7	28.4
Importations de biens	24.7	26.7	24.0	19.3	19.0	19.0	18.5	18.6	18.4	17.8	18.9	17.1
Importations de services	15.5	16.0	13.6	12.9	13.8	13.5	13.5	13.2	12.7	12.3	11.7	11.3
Revenu, net	-6.1	-5.1	-5.0	-5.4	-6.3	-6.5	-5.9	-6.0	-5.6	-5.1	-4.6	-4.2
Revenu, crédits	0.3	0.5	0.4	0.4	0.5	0.4	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
Revenu, débits	6.4	5.5	5.4	5.8	6.7	6.9	6.4	6.5	6.1	5.5	5.1	4.7
Dont :												
Revenu des investissements, débit	-5.3	-4.4	-4.2	-4.5	-5.4	-5.6	-5.2	-5.2	-4.8	-4.5	-4.1	-3.8
Dont : intérêts payés sur la dette publique	-0.2	-0.3	-0.8	-0.6	-0.6	-0.6	-0.5	-0.6	-0.6	-0.5	-0.5	-0.5
Dont : intérêts payés sur la dette non publique	0.3	-0.1	-0.2	-0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Transferts courants, net	0.7	0.5	0.1	0.4	0.4	0.4	0.5	0.4	0.6	0.6	0.6	0.6
Transferts courants privés, net	0.7	0.6	0.1	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4
Transferts courants publics, net	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.2
Soldes du compte de capital et du compte financier	1.2	7.3	5.1	2.6	0.1	1.8	0.5	1.3	2.6	3.6	5.1	2.0
Solde du compte de capital (dont transferts de capitaux)	0.4	0.3	0.4	0.7	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5
Solde du compte de capital	0.9	7.0	4.7	1.8	-0.2	1.4	0.1	0.9	2.1	3.2	4.7	1.5
Investissement direct, net <sup>1</sup>	3.9	8.9	6.6	4.2	3.7	3.9	4.2	4.4	4.4	3.9	5.3	4.0
Investissement de portefeuille, net	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres investissements, net	-3.1	-1.9	-1.8	-2.4	-4.1	-2.5	-4.3	-3.5	-2.3	-0.8	-0.7	-2.5
Erreurs et omissions, net	0.2	0.5	0.2	-0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Balance globale des paiements	-0.8	-5.2	-7.5	-2.1	-1.7	-0.5	-0.9	-1.3	0.3	1.1	1.0	-0.6
Financement	0.8	5.2	7.5	2.1	1.7	0.5	0.9	1.3	-0.3	-1.1	-1.0	0.6
Avoirs de réserve (accumulation -) <sup>2</sup>	0.8	5.0	7.2	-0.5	-0.9	-1.1	-2.1	-1.8	-1.7	-1.9	-1.4	-1.2
Financement exceptionnel	0.0	0.2	0.3	2.6	2.6	1.6	2.9	3.0	1.4	0.8	0.4	1.8
<i>Pour mémoire :</i>												
PIB nominal (milliards de francs CFA)	51,820	47,117	46,061	48,396	51,722	52,255	54,396	53,704	56,044	58,590	61,299	64,531

Sources : BEAC et estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Les données d'IDE ont été révisées, notamment pour mieux refléter les flux liés à la construction de la plateforme Moho-Nord du Congo.

<sup>2</sup> Ne correspond pas à une accumulation de réserves par les services centraux de la BEAC.

**Tableau 4a. CEMAC : soldes budgétaires, 2015–23**  
(pourcentage du PIB)

	2015	2016	2017	2018	2018	2018	2019	2019	2020	2021	2022	2023
	Est.	Est.	Est.	Rapport 18/210	Rapport 19/1	Est.	Rapport 19/1	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	
<b>Solde budgétaire global (dons exclus)</b>												
Cameroun	-4.5	-6.4	-5.2	-2.9	-2.7	-2.9	-2.3	-2.5	-1.9	-1.9	-1.9	-1.7
République centrafricaine	-7.3	-4.7	-6.1	-6.6	-7.6	-7.4	-7.4	-8.3	-8.3	-7.4	-7.0	-6.7
Tchad	-7.8	-4.8	-4.3	-3.4	-2.5	-1.3	-2.5	-2.6	-0.8	-0.3	0.5	1.3
République du Congo	-25.6	-21.0	-8.0	6.6	6.8	6.5	9.9	7.1	7.2	7.2	7.4	6.7
Guinée équatoriale	-15.1	-10.9	-2.6	-0.9	0.6	2.8	2.2	2.0	2.2	1.8	1.6	2.1
Gabon	-1.0	-5.0	-2.6	-0.7	0.5	-1.3	1.3	1.3	0.9	1.9	2.5	2.8
CEMAC	-8.4	-8.0	-4.5	-1.3	-0.6	-0.5	0.3	-0.2	0.1	0.3	0.5	0.6
<b>Solde budgétaire global (dons inclus)</b>												
Cameroun	-4.4	-6.1	-4.9	-2.6	-2.4	-2.5	-2.0	-2.0	-1.5	-1.5	-1.5	-1.5
République centrafricaine	-0.6	1.1	-1.1	0.9	0.7	0.4	0.7	2.7	0.6	-0.3	-0.7	-0.5
Tchad	-4.4	-1.9	-0.2	0.9	1.4	1.9	0.6	0.4	2.2	2.3	3.1	3.9
République du Congo	-24.8	-20.1	-7.4	7.1	7.0	6.6	10.4	7.5	7.6	7.6	7.9	7.3
Guinée équatoriale	-15.1	-10.9	-2.6	-0.9	0.6	2.8	2.2	2.0	2.2	1.8	1.6	2.1
Gabon	-1.0	-5.0	-2.6	-0.7	0.5	-1.3	1.3	1.3	0.9	1.9	2.5	2.8
CEMAC	-7.7	-7.3	-3.7	-0.4	0.2	0.2	1.1	0.7	1.0	1.1	1.2	1.3
<b>Solde budgétaire de référence<sup>1</sup></b>												
Cameroun	-4.0	-5.2	-4.3	-2.8	-2.7	-3.0	-2.3	-2.6	-1.8	-1.5	-1.5	-1.4
République centrafricaine	-0.6	1.1	-1.1	0.9	0.7	0.4	0.7	2.7	0.6	-0.3	-0.7	-0.5
Tchad	1.5	1.8	0.5	-1.0	-1.2	-0.8	-1.8	-2.0	-0.4	0.1	0.9	1.7
République du Congo	-8.4	-11.8	-3.3	-2.5	-3.4	-2.1	1.6	1.1	3.5	5.1	5.4	5.0
Guinée équatoriale	-19.1	-6.1	-1.4	-0.2	0.3	0.3	0.2	-0.5	1.6	2.5	2.4	2.3
Gabon	5.4	0.1	-2.1	-2.7	-1.7	-2.5	-0.6	-0.6	-0.1	1.3	2.1	2.5
CEMAC	-2.9	-2.6	-2.1	-2.0	-1.9	-2.0	-1.1	-1.3	0.0	0.7	0.0	0.0
<b>Solde budgétaire primaire (dons inclus)</b>												
Cameroun	-4.0	-5.3	-4.0	-1.8	-1.6	-1.6	-1.1	-1.1	-0.5	-0.6	-0.5	-0.6
République centrafricaine	0.0	1.6	-0.7	1.2	1.0	0.8	1.0	3.0	0.9	-0.1	-0.5	-0.2
Tchad	-2.7	0.1	1.3	2.2	2.9	3.0	1.7	1.5	3.2	3.2	3.9	4.6
République du Congo	-23.8	-17.4	-5.2	9.5	9.1	8.9	11.9	9.3	9.2	9.0	9.1	8.3
Guinée équatoriale	-14.7	-10.5	-2.1	-0.2	1.2	3.4	3.4	3.4	3.6	3.3	3.1	3.5
Gabon	1.1	-2.7	-0.1	2.1	2.9	1.1	3.9	3.5	3.4	4.3	4.8	5.1
CEMAC	-6.7	-5.9	-2.4	1.0	1.5	1.5	2.4	2.0	2.3	2.4	2.5	2.5
<b>Recettes publiques (dons exclus)</b>												
Cameroun	16.4	14.5	14.6	15.5	15.2	15.7	15.2	15.7	15.8	15.8	15.9	16.0
République centrafricaine	6.6	7.4	7.8	9.2	9.3	8.9	10.7	9.9	10.1	10.4	10.7	10.9
Tchad	10.5	9.5	10.6	11.5	12.1	12.0	12.7	12.7	13.8	14.5	14.9	15.7
République du Congo	31.8	33.2	27.3	34.4	31.5	29.1	34.0	30.9	31.7	32.3	33.7	34.1
Guinée équatoriale	26.6	17.0	17.3	18.3	17.2	19.0	17.3	18.0	17.1	16.1	15.5	15.7
Gabon	21.1	17.1	16.4	17.7	18.2	16.9	18.4	18.5	19.3	19.6	19.6	19.9
CEMAC	19.6	16.4	16.0	17.8	17.5	17.5	17.9	17.9	18.1	18.1	18.1	18.3
<b>Dépenses publiques (dont prêts nets moins remboursements)</b>												
Cameroun	20.9	20.9	19.8	18.4	17.9	18.6	17.5	18.2	17.8	17.8	17.8	17.7
République centrafricaine	14.0	12.1	13.9	15.8	16.8	16.3	18.1	18.2	18.4	17.8	17.7	17.7
Tchad	18.3	14.4	14.9	14.9	14.6	13.3	15.2	15.3	14.7	14.8	14.4	14.4
République du Congo	57.4	54.1	35.2	27.8	24.6	22.6	24.1	23.8	24.4	25.1	26.3	27.4
Guinée équatoriale	41.6	27.8	19.9	19.3	16.7	16.2	15.1	16.0	14.9	14.3	13.8	13.6
Gabon	22.1	22.1	19.0	18.4	17.7	18.2	17.1	17.2	18.4	17.8	17.1	17.0
CEMAC	28.0	24.4	20.6	19.1	18.1	18.0	17.6	18.1	17.9	17.8	17.7	17.7
<b>Dettes publiques totales</b>												
Cameroun	32.0	32.8	37.6	37.7	36.3	39.3	35.3	39.5	39.0	38.3	37.4	36.5
République centrafricaine	59.8	53.9	49.4	47.0	48.5	48.0	42.2	42.7	37.9	35.1	33.2	31.3
Tchad	43.8	51.4	49.7	48.1	49.8	48.2	45.5	43.8	39.0	34.9	31.2	28.1
République du Congo	102.9	118.6	117.5	110.3	96.6	87.8	84.1	81.7	76.6	71.6	66.8	60.7
Guinée équatoriale	33.6	43.4	38.0	43.5	37.1	36.0	37.2	37.7	36.8	37.2	36.4	34.4
Gabon	44.7	64.2	62.6	58.3	57.3	60.7	53.1	56.7	53.8	50.7	46.7	42.4
CEMAC	44.4	51.5	52.5	52.3	49.5	49.9	46.2	48.1	45.8	43.7	41.2	38.5

Sources : données des autorités et estimations et projections des services du FMI.

**Tableau 4b. CEMAC : soldes budgétaires, 2016–23**  
(pourcentage du PIB non pétrolier)

	2016	2017	2018		2019		2019	2020	2021	2022	2023
	Est.	Est.	Rapport 18/210	Rapport 19/1	Est.	Rapport 19/1	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	
<b>Solde budgétaire hors pétrole (dons exclus)</b>											
Cameroun	-8.8	-7.4	-5.2	-5.1	-5.4	-4.4	-4.9	-4.0	-3.8	-3.6	-3.1
République centrafricaine	-4.7	-6.1	-6.6	-7.6	-7.4	-7.4	-8.3	-8.3	-7.4	-7.0	-6.7
Tchad	-9.6	-9.3	-9.8	-9.5	-8.4	-9.9	-10.1	-9.2	-9.2	-8.7	-8.1
République du Congo	-57.3	-40.5	-32.4	-37.2	-34.1	-31.6	-30.5	-26.3	-24.2	-20.5	-18.9
Guinée équatoriale	-31.7	-23.3	-19.3	-17.4	-18.5	-13.9	-16.3	-13.3	-11.0	-8.9	-7.2
Gabon	-14.3	-13.3	-11.3	-10.1	-11.1	-8.3	-7.7	-7.5	-5.3	-3.8	-2.8
CEMAC	-16.2	-12.8	-10.2	-10.0	-10.2	-8.6	-9.0	-7.7	-6.8	-5.9	-5.2
<b>Solde budgétaire hors pétrole (dons inclus)</b>											
Cameroun	-8.5	-7.0	-4.9	-4.8	-5.0	-4.1	-4.4	-3.6	-3.4	-3.2	-2.9
République centrafricaine	1.1	-1.1	0.9	0.7	0.4	0.7	2.7	0.6	-0.3	-0.7	-0.5
Tchad	-6.0	-4.5	-4.5	-4.7	-4.4	-6.1	-6.4	-5.4	-5.8	-5.4	-4.8
République du Congo	-56.5	-39.4	-31.2	-36.8	-33.8	-30.5	-29.4	-25.3	-23.3	-19.4	-17.8
Guinée équatoriale	-31.7	-23.3	-19.3	-17.4	-18.5	-13.9	-16.3	-13.3	-11.0	-8.9	-7.2
Gabon	-13.8	-12.0	-10.6	-8.6	-9.5	-7.9	-7.3	-7.3	-5.3	-3.8	-2.8
CEMAC	-15.4	-11.6	-9.0	-8.8	-9.0	-7.5	-7.8	-6.7	-5.9	-5.0	-4.4
<b>Solde de base<sup>1</sup></b>											
Cameroun	-4.0	-1.4	0.0	0.8	0.6	0.4	1.0	1.4	1.4	1.4	1.7
République centrafricaine	-2.0	-2.4	-1.8	-1.8	-2.1	-1.6	-2.7	-2.6	-2.3	-1.9	-1.7
Tchad	-3.4	-1.5	-0.3	0.8	1.2	0.8	0.8	2.9	3.7	4.8	6.0
République du Congo	-23.0	-6.1	20.2	19.9	19.0	32.1	25.2	22.7	21.4	19.6	17.2
Guinée équatoriale	-14.6	-3.7	-1.2	0.8	4.0	2.9	2.8	3.0	2.3	2.0	2.5
Gabon	-2.6	-1.4	2.2	5.0	2.3	5.1	5.1	5.6	6.3	6.7	7.0
CEMAC	-6.4	-2.1	1.4	2.5	2.4	3.3	3.2	3.6	3.7	3.7	4.0
<b>Solde budgétaire primaire hors pétrole (dons inclus)</b>											
Cameroun	-7.7	-6.1	-4.0	-4.0	-4.1	-3.2	-3.5	-2.6	-2.4	-2.2	-2.0
République centrafricaine	1.6	-0.7	1.2	1.0	0.8	1.0	3.0	0.9	-0.1	-0.5	-0.2
Tchad	-3.5	-2.5	-3.0	-2.9	-3.0	-4.6	-5.0	-4.0	-4.7	-4.3	-3.9
République du Congo	-51.7	-35.3	-26.0	-31.5	-28.1	-26.4	-24.8	-21.6	-20.1	-16.9	-15.9
Guinée équatoriale	-31.2	-22.7	-18.4	-16.6	-17.6	-12.2	-14.3	-11.3	-9.1	-7.1	-5.5
Gabon	-11.0	-9.7	-7.2	-6.4	-7.6	-4.5	-4.6	-4.0	-1.9	-0.6	0.3
CEMAC	-13.8	-10.2	-7.4	-7.4	-7.5	-5.9	-6.2	-5.0	-4.3	-3.5	-3.0
<b>Recettes publiques (dons exclus)</b>											
Cameroun	15.0	15.2	16.1	15.7	16.3	15.6	16.2	16.3	16.2	16.2	16.3
République centrafricaine	7.4	7.8	9.2	9.3	8.9	10.7	9.9	10.1	10.4	10.7	10.9
Tchad	11.9	12.9	13.9	14.7	14.8	15.6	15.7	17.6	18.6	19.4	20.2
République du Congo	52.7	52.5	77.9	79.3	74.0	88.8	77.6	76.7	73.9	70.1	66.4
Guinée équatoriale	22.8	24.7	24.3	23.8	27.6	23.1	25.1	23.0	20.7	19.0	18.8
Gabon	24.2	23.6	25.7	27.2	25.0	27.2	26.8	27.2	27.3	26.8	26.7
CEMAC	19.7	19.7	22.0	22.1	22.3	22.5	22.4	22.4	22.1	21.7	21.6
<b>Dépenses publiques (dont prêts nets moins remboursements)</b>											
Cameroun	21.6	20.6	19.1	18.5	19.3	18.0	18.8	18.3	18.2	18.2	18.0
République centrafricaine	12.1	13.9	15.8	16.8	16.3	18.1	18.2	18.4	17.8	17.7	17.7
Tchad	18.0	18.0	18.1	17.8	16.5	18.7	18.9	18.6	19.0	18.7	18.5
République du Congo	85.9	67.8	62.9	62.1	57.4	62.9	59.8	59.2	57.4	54.8	53.3
Guinée équatoriale	37.4	28.3	25.5	23.0	23.6	20.2	22.3	20.0	18.4	17.0	16.3
Gabon	31.3	27.4	26.8	26.5	26.9	25.3	24.8	26.0	24.7	23.4	22.9
CEMAC	29.3	25.3	23.6	22.8	23.0	22.1	22.6	22.2	21.7	21.1	20.8
<b>Recettes non pétrolières (dons exclus)</b>											
Cameroun	12.7	13.2	13.8	13.4	13.9	13.6	13.9	14.2	14.4	14.6	14.9
République centrafricaine	7.4	7.8	9.2	9.3	8.9	10.7	9.9	10.1	10.4	10.7	10.9
Tchad	8.4	8.7	8.3	8.3	8.1	8.8	8.8	9.4	9.8	10.0	10.4
République du Congo	28.6	27.3	30.5	24.9	23.4	31.3	29.3	32.9	33.1	34.2	34.4
Guinée équatoriale	5.7	5.0	6.2	5.6	5.1	6.3	6.0	6.8	7.4	8.2	9.1
Gabon	17.0	14.1	15.5	16.4	15.8	17.0	17.1	18.5	19.3	19.5	20.1
CEMAC	13.0	12.5	13.4	12.8	12.8	13.6	13.7	14.5	14.9	15.2	15.7

Sources : données des autorités et estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Solde budgétaire global hors dons et investissements financés sur ressources extérieures.

Tableau 5. CEMAC : respect des critères de convergence, 2015–23

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
		Est.	Prel. Est.	Est.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
<b>Solde budgétaire</b>									
				(en % du PIB)					
Cameroun	-1.6	-3.8	-4.3	-3.0	-2.6	-1.8	-1.5	-1.5	-1.4
République centrafricaine	-3.3	-2.0	-1.1	0.4	2.7	0.6	-0.3	-0.7	-0.5
Tchad	-5.5	-2.7	0.5	-0.8	-2.0	-0.4	0.1	0.9	1.7
République du Congo	-22.3	-14.5	-3.3	-2.1	1.1	3.5	5.1	5.4	5.0
Guinée équatoriale	-15.1	-10.9	-1.4	0.3	-0.5	1.6	2.5	2.4	2.3
Gabon	1.0	-1.8	-2.1	-2.5	-0.6	-0.1	1.3	2.1	2.5
<i>Nombre de pays ne respectant pas ce critère</i>	5	6	3	3	2	1	0	0	0.0
<b>Hausse des prix à la consommation (<math>\leq 3</math> %)</b>									
				(en %)					
Cameroun	2.7	0.9	0.6	1.1	2.1	2.2	2.0	2.0	2.0
République centrafricaine	4.5	4.6	4.5	1.6	3.0	2.6	2.5	2.5	2.5
Tchad	8.1	-1.2	-0.9	4.0	2.9	3.0	3.0	2.9	3.0
République du Congo	3.2	3.2	0.4	1.2	1.5	1.8	2.6	2.8	3.0
Guinée équatoriale	1.7	1.4	0.7	1.3	2.6	2.7	2.7	2.8	2.9
Gabon	-0.1	2.1	2.7	4.8	3.0	3.0	3.0	2.5	2.5
<i>Nombre de pays ne respectant pas ce critère</i>	3	2	1	2	1	0	0	0	1
<b>Niveau de la dette publique (<math>\leq 70</math> % du PIB)</b>									
				(en % du PIB)					
Cameroun	32.0	32.8	37.6	39.3	39.5	39.0	38.3	37.4	36.5
République centrafricaine	59.8	53.9	49.4	48.0	42.7	37.9	35.1	33.2	31.3
Tchad	43.8	51.4	49.7	48.2	43.8	39.0	34.9	31.2	28.1
République du Congo	102.9	118.6	117.5	87.8	81.7	76.6	71.6	66.8	60.7
Guinée équatoriale	33.6	43.4	38.0	36.0	37.7	36.8	37.2	36.4	34.4
Gabon	44.7	64.2	62.6	60.7	56.7	53.8	50.7	46.7	42.4
<i>Nombre de pays ne respectant pas ce critère</i>	1	1	1	1	1	1	1	0	0
<b>Non-accumulation d'arriérés publics<sup>2</sup> (<math>\leq 0</math>)</b>									
				(en % du PIB)					
Cameroun	...	...	1.4	-2.0	-1.2	-0.9	-0.2	0.0	0.0
République centrafricaine	-2.0	-5.3	-8.0	-2.3	-3.7	-2.5	-0.8	-0.7	0.0
Tchad	2.3	0.7	0.5	-1.1	-1.6	-0.6	-0.6	-0.3	-1.1
République du Congo	2.0	2.3	-0.2	0.3	-1.7	-1.6	-1.6	...	...
Guinée équatoriale	13.3	5.7	-3.8	-1.8	-0.3	-1.0	-0.4	-0.5	0.0
Gabon	...	...	-5.1	-1.5	-2.1	-0.2	-0.7	0.0	0.0
<i>Nombre de pays ne respectant pas ce critère<sup>3</sup></i>	0	6	6	...	...	...	...	...	...

Sources : données des autorités et estimations et projections des services du FMI.

**Tableau 6. CEMAC : situation monétaire, 2016–20**

(milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2016	2017	2018		2018		2018		2019		2019		2020
			Mar.	Juin	Sept.	Dec.	Dec.	Mar.	Juin	Sept.	Dec.	Dec.	
	Est.	Est.	Est.	Est.	Est.	Rapport 19/1	Est.	Proj.	Proj.	Proj.	Rapport 19/1	Proj.	Proj.
(en milliards de CFA)													
Avoirs extérieurs nets	2,416	2,322	2,147	2,188	2,073	2,446	2,509	2,483	2,471	2,568	3,190	3,013	3,707
Dont : BEAC	2,254	2,131	2,024	1,931	1,938	2,273	2,379	2,480	2,420	2,534	3,021	2,963	3,651
Avoirs extérieurs	3,093	3,218	3,103	3,072	3,187	3,651	3,777	3,888	3,887	4,089	4,727	4,714	5,626
Dont : Compte d'opérations	1,156	2,552	2,617	2,631	2,733	2,921	3,360	3,310	2,915	2,964	3,309	3,300	3,376
Engagements extérieurs	-839	-1,088	-1,078	-1,141	-1,250	-1,379	-1,398	-1,408	-1,467	-1,555	-1,706	-1,751	-1,975
Banques commerciales	162	191	122	257	136	173	130	3	51	34	169	50	56
Engagements extérieurs <sup>1</sup>	-592	-611	-573	-553	-591	-538	-605	-670	-639	-656	-542	-598	-588
Avoirs intérieurs nets	8,140	8,190	8,115	8,252	8,549	8,596	8,848	8,868	8,627	8,715	8,868	9,261	9,468
Crédit net à l'État	2,689	2,937	3,017	3,014	3,258	3,136	3,487	3,711	3,527	3,417	3,045	3,487	3,162
BEAC, net	1,645	1,946	2,061	1,982	2,224	1,927	2,208	2,380	2,236	2,105	1,909	1,983	1,540
Dont :													
Avances et dette consolidée	2,446	2,770	2,773	2,773	2,773	2,773	2,773	2,773	2,773	2,773	2,773	2,773	2,772
Prêts du FMI	201	491	477	513	648	783	798	802	856	835	1,110	1,037	1,143
Dépôts des États	-1,002	-1,316	-1,190	-1,304	-1,197	-1,628	-1,363	-1,194	-1,393	-1,503	-1,974	-1,827	-2,375
Crédit net aux organismes publics	-418	-371	-294	-310	-298	-279	-280	-312	-310	-300	-275	-276	-273
Crédit net au secteur privé	7,082	6,955	6,833	6,869	7,056	7,096	7,243	6,852	6,961	7,078	7,412	7,572	8,052
Autres postes, net	-1,213	-1,331	-1,442	-1,321	-1,467	-1,356	-1,601	-1,383	-1,551	-1,481	-1,314	-1,521	-1,473
		-1,788		-1,611	-1,616	-1,624	-1,872	-1,654	-1,822	-1,752		-1,793	-1,744
Monnaie au sens large	10,556	10,512	10,261	10,440	10,622	11,042	11,358	11,242	11,098	11,283	12,057	12,274	13,175
Circulation fiduciaire hors banques	2,432	2,436	2,273	2,263	2,368	2,320	2,571	2,477	2,348	2,287	2,703	2,851	3,042
Dépôts bancaires	8,123	8,076	7,989	8,177	8,253	8,722	8,787	8,765	8,750	8,996	9,354	9,424	10,133
(variation annuelle en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)													
Avoirs extérieurs nets	-31.4	-0.9	0.3	2.0	0.2	1.2	1.8	3.3	2.7	4.7	6.7	4.4	5.7
Avoirs intérieurs nets	26.7	0.5	-0.2	1.2	5.1	3.9	6.3	7.3	3.6	1.6	2.5	3.6	1.7
Crédit net à l'État	24.3	2.4	6.9	3.4	5.5	1.9	5.2	6.8	4.9	1.5	-0.8	0.0	-2.6
Crédit net au secteur privé	2.1	-1.2	-2.1	-1.6	1.4	1.3	2.7	0.2	0.9	0.2	2.9	2.9	3.9
Autres postes, net	-0.6	-1.1	-6.7	-2.3	-2.5	-0.2	-2.6	0.6	-2.2	-0.1	0.4	0.7	0.4
Monnaie au sens large	-4.6	-0.4	0.1	3.2	5.3	5.0	8.0	9.6	6.3	6.2	9.2	8.1	7.3
Vélocité (PIB/monnaie au sens large)	4.4	4.6	5.1	5.0	4.9	4.7	4.6	4.8	4.8	4.8	4.5	4.4	4.3
(% du PIB)													
Monnaie au sens large	22.9	21.7	19.6	20.0	20.3	21.3	21.7	20.9	20.7	21.0	22.2	22.9	23.5
Dépôts des banques privées	12.7	12.0	11.0	11.3	11.4	12.1	12.1	11.8	11.7	12.1	12.4	12.6	13.0
Crédit net au secteur privé	15.4	14.4	13.1	13.1	13.5	13.7	13.9	12.8	13.0	13.2	13.6	14.1	14.4

Sources : BEAC et estimations des services du FMI.

<sup>1</sup> Les données sur les engagements extérieurs des banques commerciales ont été révisées pour inclure les engagements à moyen et long-terme (hihero reportés dans les autres postes, nets)

**Tableau 7. CEMAC : comptes abrégés de la banque centrale, 2017–23**  
(milliards de francs CFA)

	2017	2018	2018	2018	2018	2018	2019	2019	2019	2019	2019	2020	2021	2022	2023
	Dec.	Mar.	Juin	Sept.	Dec.	Dec.	Mar.	Juin	Sept.	Dec.	Dec.	Dec.	Dec.	Dec.	Dec.
	Est.	Est.	Est.	Est.	Rapport 19/1	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Rapport 19/1	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Avoirs extérieurs nets	2,131	2,024	1,931	1,938	2,273	2,379	2,480	2,420	2,534	3,021	2,963	3,651	4,638	5,477	6,398
Avoirs <sup>1</sup>	3,218	3,103	3,072	3,187	3,651	3,777	3,888	3,887	4,089	4,727	4,714	5,626	6,743	7,621	8,419
Dont :															
Compte d'opérations	2,552	2,617	2,631	2,733	2,921	3,360	3,310	2,915	2,964	3,309	3,300	3,376	3,371	3,811	4,210
Engagements	-1,088	-1,078	-1,141	-1,250	-1,379	-1,398	-1,408	-1,467	-1,555	-1,706	-1,751	-1,975	-2,105	-2,144	-2,021
Avoirs intérieurs nets	2,066	2,191	2,133	2,277	1,971	2,310	2,424	2,196	2,028	1,656	1,763	1,310	654	177	-337
Crédit net à l'État	1,946	2,061	1,982	2,224	1,927	2,208	2,380	2,236	2,105	1,909	1,983	1,540	1,272	827	243
Créances	3,261	3,250	3,286	3,421	3,556	3,571	3,575	3,629	3,608	3,883	3,809	3,915	4,090	3,873	3,531
Avances et dette consolidée	2,770	2,773	2,773	2,773	2,773	2,773	2,773	2,773	2,773	2,773	2,773	2,773	2,954	2,756	2,522
dont Cameroun	577	577	577	577	577	577	577	577	577	577	577	577	577	520	462
République centrafricaine	79	81	81	81	81	81	81	81	81	81	81	81	81	81	81
Tchad	480	480	480	480	480	480	480	480	480	480	480	480	480	480	480
République du Congo	572	572	572	572	572	572	572	572	572	572	572	572	572	515	458
Guinée équatoriale	609	609	609	609	609	609	609	609	609	609	609	609	609	791	757
Gabon	453	453	453	453	453	453	453	453	453	453	453	453	453	403	353
Crédit au FMI	491	477	513	648	783	798	802	856	835	1,110	1,037	1,143	1,136	1,118	1,009
dont Cameroun	191	182	187	222	261	268	265	309	301	332	341	384	384	384	352
République centrafricaine	87	84	84	100	114	117	117	114	129	125	128	124	119	110	96
Tchad	97	97	127	154	182	183	186	204	204	226	227	247	241	227	204
République du Congo	4	3	3	3	2	2	2	2	27	53	53	130	207	259	256
Guinée équatoriale	0	0	0	0	0	0	0	0	-55	38	-55	-113	-182	-210	-203
Gabon	111	111	113	169	223	228	232	228	228	336	342	371	366	347	304
Dépôts des États	-1,316	-1,190	-1,304	-1,197	-1,628	-1,362.7	-1,194.3	-1,393	-1,503	-1,974	-1,827	-2,375	-2,818	-3,046	-3,288
dont non alloués	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1
Cameroun	-656	-662	-596	-549	-722	-556	-557	-543	-571	-583	-596	-709	-697	-617	-531
République centrafricaine	-45	-23	-25	-35	-40	-39	-16	-43	-55	-14	-43	-30	-25	-26	-27
Tchad	-93	-134	-208	-141	-167	-227	-189	-184	-184	-150	-180	-201	-241	-269	-367
République du Congo	-93	-114	-84	-119	-117	-64	-69	-79	-161	-372	-213	-437	-661	-686	-721
Guinée équatoriale	-114	-144	-277	-215	-187	-156	-185	-244	-291	-337	-322	-435	-532	-552	-577
Gabon	-315	-111	-115	-138	-396	-315	-178	-299	-240	-517	-472	-562	-662	-895	-1,064
Créances nettes sur des établissements financiers	440	462	425	385	375	432	344	259	223	78	80	69	-319	-351	-280
Autres postes, net	-319	-332	-274	-331	-331	-330	-300	-300	-300	-331	-300	-300	-300	-300	-300
Base monétaire	4,197	4,215	4,064	4,215	4,243	4,689	4,905	4,615	4,562	4,677	4,726	4,960	5,291	5,654	6,062
Monnaie en circulation	2,436	2,273	2,263	2,368	2,320	2,571	2,477	2,348	2,287	2,703	2,851	3,042	3,245	3,503	3,815
Réserves des banques	1,717	1,863	1,742	1,798	1,869	2,050	2,358	2,161	2,176	1,911	2,089	2,136	2,275	2,413	2,550
dont Réserves obligatoires	442	450	538	571	608	569	586	585	602	652	630	678	737	795	852
Réserves excédentaires	977	1,115	902	915	940	1,125	1,457	1,257	1,252	920	1,132	1,107	1,157	1,207	1,257
Encaisses	297	299	303	312	321	356	315	319	323	339	327	351	382	412	441
Autres	44	80	59	48	54	68	69	106	99	63	-214	-218	-229	-262	-304
Pour mémoire :															
Couverture de réserve de la monnaie au sens large (en %)	30.6	30.2	29.4	n.a.	33.1	33.3	34.6	n.a.	n.a.	39.2	38.4	42.7	47.3	49.6	50.9
Base monétaire/dépôts (en %)	52.0	52.8	49.7	n.a.	48.6	53.4	56.0	n.a.	n.a.	50.0	50.1	49.0	48.1	47.6	47.6

Sources : BEAC.

<sup>1</sup> Réserves internationales brutes, incluant l'or, les réserves de change, la position des réserves auprès du FMI et le solde global net du compte d'opérations auprès du Trésor français.

**Tableau 8. CEMAC : avoirs extérieurs nets de la banque centrale, 2016–23**  
(milliards de francs CFA)

	2016	2017	2017	2018	2018	2018	2018	2018	2019	2019	2019	2020	2021	2022	2023
	Dec.	Juin	Dec.	Mar.	Juin	Sep.	Dec.	Dec.	Juin	Dec.	Dec.	Dec.	Dec.	Dec.	Dec.
	Est.	Est	Est.	Est.	Proj.	Proj.	Rapport 19/1	Proj.	Proj.	Rapport 19/1	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
<b>Avoirs extérieurs nets de la BEAC</b>															
Encours	2,254	1,768	2,131	2,024	1,931	1,938	2,273	2,379	2,420	3,021	2,963	3,651	4,638	5,477	6,398
Variation par rapport à la fin de l'exercice précédent	-3,294	-486	-123	-106	-200	-193	142	248	41	748	584	687	987	840	921
dont Cameroun	-824	-106	216	92	-67	-93	-2	152	-81	22	-22	-34	54	104	131
République centrafricaine	12	20	35	-21	-19	-14	-21	-22	7	-2	40	32	25	38	41
Congo	-912	-220	-207	-72	-79	-10	15	42	-14	280	116	220	221	69	62
Gabon	-630	-145	-64	-75	-91	-84	115	111	75	177	226	261	325	383	433
Guinée équatoriale	-712	30	-43	-74	26	-21	-3	25	29	220	146	131	239	168	117
Tchad	-448	0	45	25	54	37	87	123	26	91	117	98	123	77	137
non alloués	220	-65	-105	19	-23	-7	-49	-184	-3	-40	-40	-20	0	0	0

Sources : BEAC et projections des services du FMI.

**Tableau 9. CEMAC : indicateurs de solidité financière**  
(pourcentage)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017 Mars	2017 Juin	2017 Septembre	2017 Décembre	2018 Juin	2018 Août	2018 Septembre	2018 Octobre
<b>Capital</b>															
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés par le risque <sup>1,2</sup>	14.8	11.2	12.4	13.0	13.7	14.0	13.4	13.9	14.6	16.2	16.1	18.1	17.6	17.6	17.5
<b>Qualité des actifs</b>															
Prêts improductifs (brut)/total des prêts (brut)	6.9	6.8	6.4	8.3	9.1	9.6	11.9	12.3	13.9	14.6	14.6	16.1	16.2	16.5	16.8
Prêts improductifs moins provisions/fonds propres réglementaires	7.5	0.2	1.0	25.9	22.4	22.9	35.4	35.2	45.8	47.1	40.9	45.5	43.0	44.0	48.4
<b>Bénéfices et rentabilité</b>															
Rendement des fonds propres	18.2	23.9	23.2	27.2	20.3	16.4	23.5	-	22.2	-	16.4	17.1	-	-	-
Rendement des actifs <sup>3</sup>	2.0	2.2	2.1	2.5	2.0	1.7	2.5	-	2.4	-	1.9	2.1	-	-	-
<b>Liquidité</b>															
Actifs liquides/passifs à court terme	188.6	165.2	182.5	150.8	156.3	151.9	141.3	135.7	126.8	140.8	158.2	166.5	165.8	167.0	169.2
Total des dépôts/total des prêts (non interbancaires)	125.7	138.0	145.7	130.4	127.4	111.6	102.3	101.3	99.3	101.0	101.5	103.4	104.3	102.8	102.0
<b>Crédit</b>															
Encours de prêts brut (comptabilité des banques) (en milliards de F)	4837	5273	5948	7111	7699	8486	8991	9018	9027	8846	8814	8837	8860	8891	8955
Encours de prêts bruts - taux de croissance annualisé		9.0	12.8	19.5	8.3	10.2	5.9	5.6	3.8	-1.7	-2.0	-2.1	-0.2	0.5	1.7

Source : COBAC.

1 Les bénéfices de l'exercice en cours sont exclus de la définition des exigences de fonds propres, conformément aux lignes directrices de l'accord de Bâle 1. Les provisions générales sont incluses dans les fonds propres complémentaires («tier 2») à concurrence au maximum d'un montant égal à 1,25 % des actifs pondérés des risques. Les fonds propres obligatoires sont la somme des fonds propres de base («tier 1») et du minimum de fonds propres de

2 Les actifs pondérés des risques sont estimés selon la pondération suivante : 0 % pour les réserves liquides en monnaie intérieure et pour les créances dues à la banque centrale et 100 % pour tous les autres actifs.

3 Ratio bénéfices après impôts/moyenne des avoirs totaux en début et fin de période.

## Annexe I. Engagements pris lors des premières discussions tripartites

### DISCUSSIONS TRIPARTITES ENTRE LES ÉTATS, LES INSTITUTIONS DE LA CEMAC ET LES SERVICES DU FMI

---

(Douala, 2 avril 2019)

Dans le cadre de la première consultation tripartite entre les États, les institutions de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et le Fonds monétaire international (FMI), les ministres chargés de l'économie et des finances des États membres, les institutions sous-régionales et les services du FMI se sont réunis le 2 avril 2019 à Douala (République du Cameroun).

Au cours de cette réunion, ils ont procédé à des évaluations des résultats prévus dans la stratégie de sortie de crise, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des programmes appuyés par le FMI qui ont pour but le redressement économique et financier de la CEMAC.

Notant à cet égard que la stratégie sous-régionale de sortie de crise montre des signes encourageants de stabilisation du cadre macroéconomique, notamment en ce qui concerne la reconstitution des réserves de change ;

Relevant toutefois les retards persistants dans l'approbation des programmes appuyés par le FMI en faveur du Congo et de la Guinée équatoriale, et soulignant que le rétablissement des équilibres macroéconomiques reste vulnérable aux facteurs liés à la récente baisse des prix du pétrole et à la détérioration de la situation sécuritaire dans certains pays ;

Notant en outre que i) la croissance économique dans la sous-région, estimée à 1,7 % en 2018 par les services de la BEAC, a été insuffisante et n'a pas encore repris le rythme prévu, ii) le budget d'ajustement a été principalement alimenté par une réduction des dépenses, iii) la dynamique des recettes non pétrolières reste en deçà des résultats attendus, et iv) la reconstitution des réserves de change, exprimées en mois d'importations de biens et services, continue de s'accélérer ;

Constatant que, malgré les perspectives favorables à court terme, des facteurs de risque pourraient nuire aux soldes interne et externe de la sous-région, en particulier i) à l'amélioration du solde budgétaire global et de la balance des paiements, ii) au redressement des avoirs extérieurs et iii) à la résilience du système bancaire ;

Réaffirmant leur détermination à accélérer la mise en œuvre de la stratégie de résolution des crises, dans un esprit de communauté et de solidarité, recommandent :

**Aux pays membres :**

- Au Congo et en Guinée équatoriale, faire tout ce qui est en leur pouvoir pour remplir les conditions nécessaires à la mise en œuvre des programmes appuyés par le FMI ;
- Poursuivre les efforts de relance économique, en particulier dans le domaine budgétaire, afin d'atteindre les objectifs de déficit hors pétrole pour 2019 définis lors des récentes consultations avec le FMI ;
- Assurer la bonne mise en œuvre des programmes auxquels ils ont souscrit auprès du FMI ;
- S'engager, à l'expiration de leur programme respectif, à consulter le FMI afin d'entamer un nouveau cycle de programmes appuyés par cette institution ;
- Accroître la discipline et créer une marge de manœuvre budgétaire en rationalisant davantage les dépenses et en augmentant les recettes non pétrolières. À cette fin, il conviendrait de donner la priorité aux dépenses publiques en faveur des secteurs sociaux et de réduire les exonérations fiscales, tout en renforçant les capacités et la coordination des administrations fiscales et douanières, notamment grâce à une modernisation des systèmes informatiques ;
- Améliorer considérablement les systèmes de gestion des finances publiques et de gestion des liquidités avec l'aide de partenaires techniques et financiers ;
- Appliquer rigoureusement le cadre juridique et institutionnel de gestion de la dette, conformément au Règlement n° 12/07-UEAC-186-CM-15 du 19 mars 2007 portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique dans les États membres de la CEMAC ;
- Évaluer le stock d'arriérés intérieurs et définir une stratégie crédible d'apurement des arriérés ;
- Accélérer l'exécution des réformes visant à améliorer le climat des affaires et à promouvoir l'investissement étranger et la transformation structurelle des économies de la CEMAC ;
- Soutenir les efforts de la BEAC dans la mise en œuvre de la réglementation des changes, en rapatriant intégralement les recettes d'exportation et en centralisant les avoirs en devises dans les livres de la BEAC, notamment en veillant à ce que toutes les entités publiques rapatrient et rétrocèdent leurs actifs en devises étrangères ;

- Améliorer la transparence et la gestion des recettes pétrolières ;
- Soutenir l'application de mesures visant à assainir le système bancaire et à résoudre le problème des banques en difficulté ;

**Pour soutenir les États membres dans leurs efforts de sortie de crise, les institutions communautaires s'engagent à :**

**Au niveau de la BEAC :**

- Poursuivre la mise en œuvre des réformes visant à renforcer l'efficacité de la politique monétaire en éliminant l'excès de liquidités et en revitalisant le marché interbancaire, et maintenir la stabilité financière ;
- Appliquer rigoureusement la nouvelle réglementation des changes et améliorer la communication avec les opérateurs économiques, en particulier ceux du secteur des industries extractives, tout en fournissant des devises étrangères pour les transactions justifiées ;
- Accélérer l'unification des marchés financiers de la CEMAC en vue de son achèvement dans les meilleurs délais ;
- Mettre en place, pour les programmes de renforcement des capacités des administrations chargées de la gestion de la dette, un cadre tenant compte des aspects institutionnels, juridiques, stratégiques, opérationnels et de contrôle ;
- Établir une plateforme de coordination entre les États membres et la BEAC pour renforcer la coordination de la politique monétaire avec les politiques budgétaires des États membres de la CEMAC.

**Au niveau de la COBAC :**

- Renforcer le contrôle microprudentiel des établissements de crédit pour assurer la stabilité du système bancaire régional, en appliquant le nouveau cadre de sanctions ;
- Collaborer avec les États membres et la BEAC pour mettre en place une stratégie visant à rétablir et à consolider la solidité du secteur bancaire, en particulier pour réduire les créances en souffrance.

**Au niveau de la Commission de la CEMAC :**

- Accélérer l'exécution des réformes des politiques sectorielles communes et renforcer l'intégration régionale ;

- Assurer une mise en œuvre plus rigoureuse du cadre de surveillance régionale, afin de garantir le strict respect des critères de convergence et de promouvoir ainsi la coordination des politiques économiques dans le cadre des plans de convergence triennaux.
- Instaurer la tenue d'une réunion annuelle d'experts chargés de la dette publique pour favoriser une meilleure coordination des politiques / stratégies de gestion de la dette dans la CEMAC.

À l'issue de cette consultation tripartite, les ministres et les dirigeants des institutions sous-régionales remercient le FMI de sa détermination à aider les Etats membres à améliorer la transparence et la gestion des recettes tirées des hydrocarbures et des activités minières, et à renforcer leur capacité à contrôler les exportations de pétrole

## Appendice I. Suivi de la lettre de soutien aux programmes de redressement et réformes entrepris par les membres de la CEMAC

10 juin 2019

Madame Christine Lagarde  
Directrice générale  
Fonds monétaire international  
700 19th Street, NW  
Washington, DC 20431  
États-Unis d'Amérique

Objet : Suivi de la lettre de soutien aux programmes de redressement et réformes entrepris par les membres de la CEMAC

Madame la Directrice générale,

La présente lettre actualise les assurances données en décembre 2018 par les institutions de la CEMAC à l'appui des programmes de redressement et de réformes économiques entrepris par les États membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Elle fait écho aux entretiens qui ont eu lieu du 24 avril au 3 mai 2019 entre les services du Fonds monétaire international (FMI) et les institutions de la CEMAC.

À cette occasion, j'ai le plaisir de vous informer de l'état d'avancement des mesures que la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) et la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC) ont prises ou prévoient de mettre en œuvre dans les prochains mois.

Dans l'ensemble, la situation économique régionale reste fragile. La croissance hors pétrole a ralenti en 2018, et le Congo et la Guinée équatoriale connaissent une profonde récession. La croissance globale a été plus forte grâce à une reprise de la production pétrolière dans certains pays. L'inflation est restée modérée, inférieure au seuil de la CEMAC, mais s'est légèrement accélérée vers la fin de l'année. Le resserrement des politiques macroéconomiques et la hausse des prix du pétrole ont contribué à réduire les déséquilibres intérieurs et extérieurs et à renforcer les réserves de change.

Dans ce contexte, les efforts d'assainissement budgétaire des États membres, conjugués aux mesures de soutien de la BEAC et de la COBAC, notamment le durcissement de la politique monétaire et l'application effective de la réglementation des changes, ainsi que les financements extérieurs mobilisés au titre des programmes souscrits auprès du FMI, ont eu une incidence favorable sur l'évolution des avoirs extérieurs nets. Dans le cadre de cet effort conjoint, le Congo et

la Guinée équatoriale, bien que ne bénéficiant pas encore d'un programme du FMI, ont contribué à la consolidation de la stabilité macroéconomique de la CEMAC. Ces deux pays ont procédé à des ajustements budgétaires et ont enregistré des excédents, qui se sont élevés respectivement à 7,1 % du PIB et 2,8 % du PIB. Ainsi, les avoirs extérieurs nets se sont élevés à 3,63 milliards d'euros fin 2018, dépassant de 170 millions d'euros les projections présentées dans ma précédente lettre, ce qui a porté le niveau des réserves à 2,7 mois d'importations.

Je tiens également à vous informer que toutes les mesures approuvées par le Conseil d'administration du FMI en ce qui concerne les assurances de politique régionale figurant dans ma lettre de décembre 2018 ont été mises en œuvre comme prévu.

En ce qui concerne la réglementation des changes, le nouveau règlement adopté en décembre 2018 par le comité ministériel de l'Union monétaire d'Afrique centrale (UMAC) est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2019.

En consultation avec les parties prenantes, la BEAC met actuellement la dernière main à un texte d'application qui devrait faciliter la mise en œuvre, entre autres, des obligations relatives au rapatriement et à la rétrocession des recettes d'exportations à la banque centrale. Certaines instructions définiront les informations que les banques et les administrations douanières devront fournir à la BEAC, afin de mettre en place un système de suivi efficace du processus de rétrocession des devises par les banques à la BEAC. En outre, d'autres instructions détermineront les sanctions pouvant être imposées aux opérateurs économiques qui ne respecteraient pas les dispositions de la réglementation des changes. Les instructions du gouverneur (texte d'application) devront être adoptées d'ici la fin [juin] 2019.

De même, les obligations découlant de la réglementation des changes continueront d'être largement communiquées aux agents économiques dans le cadre d'une stratégie de communication et de sensibilisation incluse dans le plan d'action du projet de renforcement des capacités des institutions financières de la CEMAC (BEAC, COBAC et GABAC) financé par la Banque mondiale. Conformément aux recommandations des chefs d'État de la CEMAC, des missions de sensibilisation seront également menées en juin-juillet 2019, en collaboration avec la Commission de la CEMAC, auprès des opérateurs des secteurs bancaire, minier, pétrolier et forestier dans les six États membres afin de favoriser l'appropriation au niveau communautaire.

À cet égard, nous nous félicitons des engagements pris par les pays membres de la CEMAC dans le cadre de leur programme appuyé par le FMI pour assurer l'efficacité du rapatriement par les entités publiques des avoirs qu'elles pourraient détenir hors CEMAC et pour mettre à disposition de la BEAC et de la Commission CEMAC les contrats conclus avec des opérateurs des industries extractives afin d'en garantir la conformité avec la réglementation des changes. Ces dispositions renforceront également notre capacité d'anticiper et d'évaluer le lien entre prix et volumes des produits de base et accumulation d'actifs à l'étranger, ce qui est essentiel pour notre système monétaire.

En matière de politique monétaire, les mesures prises pour soutenir la mise en œuvre du nouveau cadre opérationnel, entré en vigueur en juin 2018, ont amélioré le fonctionnement du marché

monétaire et entraîné ainsi une réduction du volume des liquidités injectées par la banque centrale ainsi que l'augmentation des opérations sur le marché interbancaire et le marché de titres publics.

Toutefois, l'excès de liquidité du système bancaire s'est accru ces derniers mois. Aussi la BEAC s'est-elle engagée à procéder progressivement à une allocation de liquidité neutre pour atteindre l'objectif de stabilité externe de la monnaie. Dans la situation actuelle, nous poursuivrons jusqu'à la fin de l'année la réduction progressive des injections de liquidités, dont le rythme s'est accéléré ces derniers mois. Cette orientation nous amènera à améliorer les canaux de transmission de la politique monétaire, ce qui nous permettra de mieux nous acquitter de notre mission.

En outre, nous considérons que l'excès de liquidités, détenues par des banques aux politiques de crédit relativement prudentes, ne présente pas un risque majeur de pression sur l'inflation ou sur la position extérieure de la CEMAC. De plus, la poursuite d'une politique monétaire restrictive et la restructuration des banques en difficulté devraient largement contribuer à absorber une bonne partie de l'excès de liquidités du système bancaire, tout en préservant la stabilité financière ainsi que l'équilibre financier de la banque centrale.

Dans cet esprit, le nouveau système de comptabilisation des opérations monétaires, qui constitue l'un des éléments de la modernisation du cadre opérationnel de la politique monétaire, a été adopté comme prévu avant la fin de l'année 2018.

La BEAC prévoit également de soumettre au Comité de politique monétaire, en juillet 2019, une réglementation spécifique sur la résolution des banques ayant des problèmes de liquidité. Ce cadre réglementaire prévoira des critères permettant de repérer les banques se heurtant à un problème aigu et structurel de liquidité et recourant de manière excessive au refinancement auprès de la BEAC. Il définira également les paramètres et les critères du plan de recouvrement des liquidités que ces banques devront soumettre à la BEAC et à la COBAC, afin de maintenir leur accès aux opérations monétaires classiques. Ces dispositions entreront en vigueur en septembre 2019.

D'autres réformes importantes du cadre de la politique monétaire sont en cours. Le nouveau régime de sanctions et le dispositif relatif aux titres du secteur privé, qui peuvent servir de garanties pour les opérations monétaires de la BEAC, seront soumis au Comité de la politique monétaire pour adoption en juillet 2019. La BEAC consultera d'abord les banques sur les nouveaux critères de qualification pour l'accès au marché monétaire en mai-juin 2019.

Dans l'ensemble, nos politiques continueront de mettre l'accent sur l'objectif premier consistant à assurer la stabilité interne et externe de la monnaie. A cette fin, l'orientation de la politique monétaire restera restrictive et nous continuerons de prendre des mesures visant à optimiser la gestion de la liquidité bancaire et l'application effective de la nouvelle réglementation des changes.

Toutes ces mesures, couplées aux programmes d'assainissement budgétaire des États membres et à l'appui budgétaire des partenaires pour le développement, devraient favoriser un accroissement des avoirs extérieurs nets et la réalisation des objectifs fixés par la BEAC au titre des assurances de

politique régionale, soit 3,50 milliards d'euros à la fin juin 2019 et au moins 4,50 milliards d'euros à la fin 2019. Le niveau prévu à la fin de 2019 est légèrement inférieur à celui indiqué dans ma lettre de décembre 2018 en raison du niveau plus bas des prix du pétrole qui est maintenant retenu pour ces projections. Ces prévisions reposent toutefois sur l'hypothèse que les prix du pétrole ne seront pas inférieurs aux estimations actuelles et que les programmes du Congo et de la Guinée équatoriale seront adoptés en 2019, ouvrant ainsi la voie aux versements de l'aide budgétaire correspondante.

Comme indiqué dans mes lettres précédentes, je tiens à souligner que la réalisation de ces objectifs dépend non seulement de l'action de la BEAC, mais aussi de la bonne exécution des programmes de consolidation budgétaire et des réformes structurelles des pays de la CEMAC. Les versements en temps voulu de l'aide budgétaire apportée par nos partenaires extérieurs, y compris d'autres financements extérieurs exceptionnels, dont le montant prévu est de 0,42 milliard d'euros au premier semestre 2019 et de 1,31 milliard d'euros au second semestre 2019, seront également essentiels pour atteindre ces objectifs.

J'ai également le plaisir de vous informer du succès des premières discussions tripartites semestrielles auxquelles ont participé les autorités nationales des pays de la CEMAC, les principales institutions régionales et les services du FMI. Au cours de ces discussions tripartites, des engagements cruciaux ont été pris au plus haut niveau pour renforcer la mise en œuvre de la stratégie de sortie de crise régionale de la CEMAC.

Les prochaines discussions tripartites sont prévues pour le second semestre de 2019. Elles donneront à nouveau l'occasion d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie régionale de sortie de crise et, en cas d'écarts importants par rapport aux projections des avoirs extérieurs nets indiquées ci-dessus, de définir et d'adopter les mesures correctives nécessaires, tant au niveau régional que national, pour que le FMI continue de soutenir financièrement les pays membres de la CEMAC ou approuve de nouveaux programmes en leur faveur.

De son côté, la COBAC continuera de renforcer la stabilité du secteur bancaire, notamment en veillant à l'application de la réglementation des changes et de la réglementation prudentielle, afin de remédier aux défaillances des banques et de renforcer la surveillance bancaire. Le Secrétariat général de la COBAC se concentre désormais sur la mise en œuvre de son nouveau plan stratégique 2019-21. Parmi les mesures prioritaires figurent la réforme des mécanismes et outils de mise en place d'une surveillance efficace fondée sur les risques, le renforcement de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et la modernisation de certaines règles prudentielles.

La BEAC et la COBAC poursuivront leurs efforts pour assurer un suivi rigoureux de l'évolution des programmes en cours qui visent à rétablir les équilibres macroéconomiques des pays de la CEMAC et continueront de collaborer étroitement avec les services du FMI pour appuyer la mise en œuvre de la stratégie régionale.

Je demeure disponible pour travailler aux côtés du FMI et des Etats membres de la CEMAC dans le but de rétablir les équilibres macroéconomiques de la sous-région et vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de ma plus haute considération.

/s/

Abbas Mahamat Tolli

Gouverneur de la BEAC

**Déclaration de M. Mohamed-Lemine Raghani, Administrateur au FMI pour la  
CEMAC, et de son Conseiller Principal M. Regis N'Sonde**

**24 juin 2019**

1. Au nom des autorités de la CEMAC, que nous représentons, nous remercions les services, la direction et le conseil d'administration du FMI de leur soutien aux pays membres et aux institutions de la CEMAC depuis le début, en décembre 2016, de la stratégie régionale de sortie de la crise sans précédent déclenchée par l'effondrement des cours internationaux du pétrole et exacerbée dans certains pays par des problèmes de sécurité.
2. À la suite de la réunion du conseil d'administration sur les politiques communes de la CEMAC en décembre dernier, les pays membres et les institutions régionales ont accompli d'autres progrès dans la mise en œuvre des politiques requises et dans une application plus rigoureuse de la réglementation des changes, afin de préserver la stabilité intérieure et extérieure. Les assurances fournies en décembre 2018 par la banque centrale régionale (la BEAC) et l'organisme de contrôle bancaire (la COBAC) dans le suivi de la lettre de soutien aux programmes de redressement et réformes entrepris par les pays membres de la CEMAC ont été mises en œuvre comme prévu. À la suite de toutes ces initiatives, et grâce à un rebond des cours du pétrole, la position extérieure de la CEMAC s'est renforcée et les réserves extérieures ont recommencé à s'accumuler.
3. Des difficultés subsistent cependant. Les autorités de la CEMAC sont conscientes de l'importance de poursuivre les programmes d'ajustement et de réformes aux niveaux nationaux et régionaux. Elles restent convaincues que le succès de la stratégie régionale repose également sur la prestation d'un soutien catalytique du FMI aux deux pays restants : la République du Congo et la Guinée équatoriale. Des progrès ont été accomplis à cet égard, et les autorités comptent sur l'approbation de ces programmes appuyés par le FMI.
4. Les autorités de la CEMAC restent bien déterminées à poursuivre leur stratégie régionale. La réunion des chefs d'État de la CEMAC, qui a eu lieu le 24 mars 2019 à N'Djamena, au Tchad, leur a donné l'occasion de réitérer leur ferme résolution de sortir de la crise de manière ordonnée, concertée et solidaire. Les plus hautes autorités de la CEMAC ont formulé des directives strictes concernant la pleine observance des objectifs nationaux d'ajustement budgétaire fixés dans le cadre des programmes appuyés par le FMI, ainsi que le respect strict de la réglementation renforcée des changes. Afin d'augmenter les chances de réussite de la mise en œuvre, les autorités ont également instauré des consultations tripartites semi-annuelles associant les autorités nationales au niveau ministériel, les institutions régionales de la CEMAC et les services du FMI, pour faire le point sur les progrès et discuter de mesures préventives. Elles ont tenu la première réunion de ce type le 2 avril 2019 à Douala, au Cameroun, qui a donné lieu à l'établissement ou à la réaffirmation de mesures

pour les États membres et pour chaque institution pertinente (voir l'annexe 1 du rapport des services du FMI sur les engagements pris lors des premières discussions tripartites).

### **Évolution récente et perspectives**

5. Bien que la croissance régionale en 2018 soit restée inférieure aux niveaux d'avant la crise, elle a cependant rebondi jusqu'à 2,5 %, contre 1 % en 2017, grâce à l'activité accrue du secteur pétrolier. Les ajustements apportés aux prix administrés, dans le but de réduire les subventions énergétiques et à d'autres secteurs, ont contribué à une augmentation de l'inflation dont la moyenne pondérée par le PIB PPA s'est établie à 2,1 %. Dans ce contexte, les pays membres de la CEMAC, y compris les deux pays qui doivent encore conclure un accord avec le FMI, ont effectué un rééquilibrage budgétaire solide en réduisant considérablement leurs dépenses et en augmentant leurs recettes, ce qui leur a permis de dégager un excédent dans la position budgétaire primaire régionale, de ramener la situation budgétaire globale à un niveau proche de l'équilibre et de diminuer le ratio moyen dette publique/PIB jusqu'à 50 %.

6. La BEAC a maintenu une politique monétaire stricte depuis sa décision, en octobre 2018, d'augmenter son taux directeur de 55 points de base, et a continué de réduire progressivement ses injections de liquidités. Même si cette dernière mesure n'a pas encore compensé complètement l'excès de liquidité du secteur bancaire à cause de facteurs autonomes et d'une croissance modérée du crédit, elle a entraîné une hausse du taux moyen pondéré des adjudications de liquidités et une augmentation du recours par les banques à la facilité de prêt marginal.

7. Le dosage de politiques macroéconomiques restrictives, conjuguées à la hausse des cours du pétrole, a contribué à réduire les déficits extérieurs du compte courant et à constituer des réserves brutes qui couvraient 2,7 mois d'importations à la fin de 2018. Les réserves brutes ont continué d'augmenter ensuite.

8. C'est dans ce contexte que la BEAC et la COBAC ont respecté en temps voulu toutes les assurances qu'elles avaient données en décembre 2018, notamment l'adoption et l'application de la réglementation révisée des changes, la mise en œuvre de mesures visant à moderniser le cadre opérationnel de la politique monétaire de la banque centrale et la réalisation de l'objectif régional de fin 2018 sur les avoirs extérieurs nets régionaux, qui a été dépassé.

9. Les perspectives de la CEMAC restent globalement favorables. Notamment, i) la croissance du PIB réel devrait se stabiliser autour de 3 % à moyen terme ; ii) le ratio dette publique/PIB devrait passer en dessous de 40 % d'ici 2023 ; iii) la réduction des déséquilibres extérieurs, associée à une application stricte de la réglementation des changes, devrait contribuer à une accumulation de réserves pouvant atteindre 5 mois de couverture des importations d'ici 2022.

10. Conscientes des aléas qui pèsent sur les perspectives — notamment une faible mise en œuvre des programmes, de nouveaux retards dans l’approbation des accords du FMI avec la Guinée équatoriale et la République du Congo, une forte baisse des cours du pétrole ou une augmentation des problèmes de sécurité — les autorités de la CEMAC comprennent l’importance de persévérer dans l’exécution de la stratégie régionale et sont disposées à prendre des mesures correctives si ces risques devaient se concrétiser. Elles ont l’intention de se consulter rapidement, y compris dans le cadre du forum tripartite si nécessaire, pour concevoir et mettre en œuvre ces politiques préventives.

### **Constance dans le déploiement de la stratégie régionale**

11. Les autorités de la CEMAC souscrivent globalement aux recommandations des services du FMI. Elles continuent de mettre l’accent sur le maintien de la stabilité extérieure et se disent satisfaites des entretiens récents avec les services et la direction du FMI sur la constitution de réserves extérieures grâce à i) la poursuite d’une politique monétaire restrictive et le renforcement de la transmission des taux d’intérêt ; ii) la réduction des liquidités excédentaires dans le secteur bancaire tout en soutenant les banques en difficulté ; iii) un respect strict de la réglementation des changes par les entreprises publiques des industries extractives, les exportateurs privés et les banques, notamment par le rapatriement et la restitution obligatoires à la banque centrale des recettes en devises étrangères. Dans le cadre de leurs engagements au titre de leurs programmes respectifs appuyés par le FMI, les autorités nationales soutiendront les institutions régionales dans ces initiatives et les aideront à communiquer sur la réglementation afin d’apaiser toute inquiétude du secteur privé.

12. Les autorités de la CEMAC réitèrent leur point de vue selon lequel la réalisation des objectifs régionaux dépend de la mise en œuvre satisfaisante des plans d’assainissement budgétaire et des réformes des pays membres. Les grands programmes d’ajustement budgétaire en cours et l’engagement renouvelé des pays à maintenir leur programme sur la bonne voie sont de bon augure pour la réalisation de ces objectifs, notamment celui pour la fin de 2019 relatif aux avoirs extérieurs nets, qui a été légèrement révisé à la baisse en fonction des nouvelles prévisions des cours du pétrole. Cependant, une vigilance constante s’impose étant donné les risques actuels. Pareillement, les réformes visant à améliorer la gestion des finances publiques et à renforcer la gouvernance du secteur public, y compris le système de poids et contreponds prévu par la législation de la CEMAC, devraient contribuer à renforcer la viabilité budgétaire. La Commission de la CEMAC accorde une grande importance à la mise en œuvre par les États membres des directives régionales sur la gestion des finances publiques et à l’harmonisation de la perception des recettes budgétaires.

13. Outre le maintien d’une politique monétaire restrictive, la BEAC tentera d’absorber progressivement les liquidités et d’en faire une allocation neutre, afin de renforcer les moyens de transmission de la politique monétaire. Comme expliqué dans le suivi de la lettre de soutien de la BEAC du 10 juin 2019 sur les assurances en matière de politique régionale,

une approche progressive est justifiée par des préoccupations concernant i) le développement des marchés interbancaires et publics des titres ; ii) la viabilité des banques déjà en difficulté de liquidité ; iii) les pertes opérationnelles que la banque centrale pourrait subir. En outre, les liquidités excédentaires, principalement détenues par des banques étrangères qui pratiquent des politiques de prêt très prudentes, présentent peu de risques pour l'inflation. D'autre part, les réformes du compte unique du Trésor apportées par les pays membres et la restructuration des banques en difficulté devraient contribuer à retirer des banques un volume de liquidités potentiellement considérable.

14. En ce qui concerne la résolution des problèmes des banques en difficulté, la BEAC donne suite aux conseils des services du FMI et prépare une nouvelle réglementation, notamment : i) des critères précis permettant de déterminer les banques en difficulté de liquidité qui ont souvent recours à des refinancements de la BEAC ; ii) l'obligation pour de telles banques d'élaborer, de présenter et de mettre en œuvre une stratégie de financement crédible, contrôlable par la COBAC, visant à réduire leurs besoins en liquidités auprès de la banque centrale ; iii) des sanctions en cas de non-respect de cette obligation. L'adoption du nouveau règlement est attendue pour la fin juillet 2019. La COBAC continuera également de veiller au respect par les banques de la réglementation des changes et des normes prudentielles, afin de renforcer la stabilité du secteur.

15. Une surveillance bancaire fondée sur le risque est également essentielle pour assurer la stabilité financière de la CEMAC. Le plan stratégique 2019–21 élaboré par le Secrétariat Général de la COBAC comprend des réformes spécifiques des méthodes et moyens de contrôle pour assurer une surveillance efficace fondée sur le risque. Il contient également des mesures de modernisation des normes prudentielles et d'intensification de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Le Secrétariat Général de la COBAC a adopté anticipativement une stratégie visant à réduire les créances improductives et à réparer le bilan des banques, notamment en évaluant l'impact des plans nationaux de remboursement des arriérés et en demandant à chaque banque en difficulté de soumettre un plan de réduction des créances improductives. Il continue de préparer la transition vers les normes Bâle II/III ainsi que les normes IFRS.

16. La Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC) a adopté récemment d'importantes réformes en matière de gouvernance et de contrôle interne. Ces mesures contribueront à rétablir sa solidité financière et à réduire son recours aux financements par la banque centrale.

17. Les autorités régionales soulignent également qu'il est essentiel de promouvoir la diversification économique et l'intégration régionale, afin de renforcer la résilience et de soutenir la croissance. Les réformes envisagées dans le cadre du Programme des réformes économiques et financières (PREF) stipulent une stricte conformité des contrats des industries extractives aux directives régionales sur la transparence. Ce plan contient également des mesures visant à améliorer le climat des affaires. La Commission de la CEMAC continue de renforcer son cadre de surveillance multilatérale et d'assurer le suivi

des directives des chefs d'État en vue d'élaborer un régime de sanctions exécutoires en cas d'infraction aux normes. Pour accélérer la convergence régionale, les pays membres sont tenus de soumettre à la Commission leurs programmes triennaux de convergence d'ici la fin juillet 2019 ainsi que des plans crédibles d'apurement des arriérés intérieurs d'ici la fin 2019.

### **Conclusion**

18. Les autorités de la CEMAC restent attachées à la stratégie régionale de sortie de crise. Elles ont fourni de nouvelles assurances pour soutenir les efforts déployés par les pays membres en vue de rétablir la stabilité intérieure et extérieure. Elles soulignent également qu'il importe que les partenaires extérieurs décaissent l'aide budgétaire promise en temps voulu et que le FMI conclue rapidement des accords financiers avec le Congo et la Guinée équatoriale. Les autorités de la CEMAC continuent d'apprécier le soutien du FMI à leurs efforts de réforme.